

N° 4848<sup>7</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

**PROJET DE LOI**

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat  
pour l'exercice 2002

\* \* \*

**AMENDEMENTS GOUVERNEMENTAUX**

(30.11.2001)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le document relatif aux amendements que le Gouvernement propose d'apporter au projet de loi susvisé.

Pour ce qui est du budget des dépenses, il convient de relever que les amendements proposés par le Gouvernement se traduisent par une augmentation nette de 7,9 millions d'euros des crédits initialement prévus au projet de budget pour 2002.

Le détail de ces propositions d'amendements fait l'objet des tableaux qui sont joints en annexe.

Compte tenu de ces amendements gouvernementaux, le projet de budget amendé se présente comme suit par rapport au projet de budget pour 2002:

	<i>Projet de budget 2002</i>	<i>Amendements</i>	<i>Projet de budget amendé 2002</i>
<b>Budget courant</b>			
Recettes	5.941.446,9	- 6.293,3	5.935.153,6
Dépenses	5.122.865,1	- 50,4	5.122.814,7
Excédents	+ 818.581,8	- 6.242,9	+ 812.338,9
<b>Budget en capital</b>			
Recettes	35.949,4	6.070,9	42.020,3
Dépenses	845.316,5	7.956,1	853.272,6
Excédents	- 809.367,1	- 1.885,2	- 811.252,3
<b>Budget total</b>			
Recettes	5.977.396,3	- 222,4	5.977.173,9
Dépenses	5.968.181,6	+ 7.905,7	5.976.087,3
Excédants	+ 9.214,7	- 8.128,1	+ 1.086,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros.

Le tableau ci-après présente le projet de budget amendé de l'exercice 2002 par rapport aux chiffres du budget définitif de l'exercice 2001.

	<i>Projet définitif 2001</i>	<i>Projet de budget amendé 2002</i>
<b>Budget courant</b>		
Recettes	5.412.818,2	5.935.153,6
Dépenses	4.636.959,0	5.122.814,7
Excédents	+ 775.859,2	+ 812.338,9
<b>Budget en capital</b>		
Recettes	33.890,9	42.020,3
Dépenses	808.450,3	853.272,6
Excédents	- 774.559,4	- 811.252,3
<b>Budget total</b>		
Recettes	5.446.709,1	5.977.173,9
Dépenses	5.445.409,3	5.976.087,3
Excédents	+ 1.299,8	+ 1.086,6

*Note:* Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros.

*Le Ministre du Trésor  
et du Budget,  
Luc FRIEDEN*

\*

## AMENDEMENTS AU PROJET DE LOI BUDGETAIRE POUR 2002

### 1) L'article 1er est remplacé par le texte suivant:

#### **Art. 1er.**– *Arrêté du budget*

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2002 est arrêté:

En recettes à la somme de.....	5.977.173.884 euros
soit:	
recettes courantes .....	5.935.153.555 euros
recettes en capital .....	42.020.329 euros
En dépenses à la somme de.....	5.976.087.381 euros
soit:	
dépenses courantes .....	5.122.814.715 euros
dépenses en capital .....	853.272.666 euros

Le tout conformément aux tableaux annexés.

### 2) L'article 3.– **Droit d'accise autonome sur certaines huiles minérales est remplacé par le texte suivant:**

#### **„Art. 3.**– *Droit d'accise autonome sur certaines huiles minérales*

(1) Les gaz de pétrole liquéfiés et le méthane utilisés comme carburant, qui sont mis à la consommation dans le pays, sont soumis à un droit d'accise autonome fixé à 101,6363 € par 1.000 kg.

(2) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.“

*Commentaire:*

Le libellé des dispositions fiscales en matière d'accise renseignées dans l'article 3 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2002 doit être adapté au fait que les taux sont exprimés en euros avec quatre décimales.

**3) L'article 4 est remplacé par le texte suivant:****„Art. 4.– Droit d'accise autonome sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique**

(1) Les huiles minérales ci-après utilisées comme carburant, qui sont mises à la consommation dans le pays, sont soumises à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants par 1.000 litres à la température de 15°C:

a) essence au plomb.....	85,0000 €
b) essence sans plomb avec une teneur en soufre de plus de 50 mg/kg .....	74,5000 €
c) essence sans plomb avec une teneur en soufre de 50 mg/kg ou moins .....	58,5029 €
d) gasoil avec une teneur en soufre de plus de 50 mg/kg .....	77,0000 €
e) gasoil avec une teneur en soufre de 50 mg/kg ou moins .....	61,9734 €

(2) Les conditions d'application de la présente sont arrêtées par voie de règlement grand-ducal.

(3) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.“

*Commentaire:*

Le nouveau taux proposé pour le gasoil routier à haute teneur en soufre tient compte d'un différentiel de 700 LuF par 1.000 litres.

Dans la foulée, le plafond légal actuel de l'essence au plomb a été relevé de LuF 1.000 par 1.000 litres. Le différentiel existant entre l'essence au plomb et l'essence sans plomb n'est que de LuF 100 par 1.000 litres. Or, il paraît opportun de laisser le taux d'accise pour l'essence au plomb à un niveau supérieur à l'essence sans plomb à haute teneur en soufre.

Tous les taux ne sont que des maxima, le taux pratiqué à la pompe doit être mis en oeuvre par voie de règlement grand-ducal.

**4) L'article 5 intitulé „Redevance de contrôle sur le fuel domestique“ est remplacé par le texte suivant:****„Art. 5.– Redevance de contrôle sur le fuel domestique**

(1) Le fuel domestique utilisé comme combustible, qui est mis à la consommation dans le pays, est soumis à une redevance de contrôle de 5,00 euros par 1.000 litres à 15° C.

(2) Sont applicables à la redevance de contrôle les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.“

*Commentaire:*

Le libellé des dispositions fiscales en matière d'accise renseignées dans l'article 5 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2002 doit être adapté en fonction des taux retenus.

**5) L'article 6 intitulé „Droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés“ est remplacé par le texte suivant:****„Art. 6.– Droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés**

(1) Les cigarettes, qui sont mises à la consommation dans le pays, sont passibles d'un droit d'accise autonome, d'après un barème établi par le Ministre des Finances, se composant:

- d'une part ad valorem ne pouvant pas dépasser 10% du prix de vente au détail;
- d'une part spécifique qui, ensemble avec le droit d'accise spécifique commun, doit représenter entre 5% et 55% du poids fiscal total et ne peut pas dépasser 3,7184 € par 1.000 pièces.

(2) Les conditions d'applications des dispositions reprises sous (1) seront arrêtées par voie de règlement grand-ducal.

(3) Le total du droit d'accise commun, du droit d'accise autonome et de la taxe sur la valeur ajoutée ne peut pas être inférieur aux neuf dixièmes du montant cumulé des mêmes impôts appliqués aux cigarettes appartenant à la catégorie la plus vendue.

Il est toutefois dérogé à cette règle en ce qui concerne les cigarettes que le fabricant cède aux membres de son personnel aux conditions fixées par règlement grand-ducal.

(4) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les tabacs manufacturés."

*Commentaire:*

Le libellé des dispositions fiscales en matière d'accise renseignées dans l'article 6 au projet de loi budgétaire pour l'exercice 2002 doit être adapté au fait que les taux sont à exprimer en euros avec quatre décimales.

**6) L'article 8 intitulé „Taxe de consommation sur les alcools“ est remplacé par le texte suivant:**

**„Art. 8.– Taxe de consommation sur les alcools**

1) L'alcool éthylique est soumis au Grand-Duché à une taxe de consommation.

Le montant de la taxe de consommation de l'alcool éthylique est fixé à 818,0486 € par hectolitre d'alcool à 100% vol.

Un règlement grand-ducal pourra fixer des taux réduits sur les alcools et eaux-de-vie fabriqués par les distilleries qui sont juridiquement et économiquement indépendantes et qui ne produisent pas plus de 20 hl d'alcool pur par an. Les taux réduits ne peuvent pas être inférieurs de plus de 50% au taux normal.

2) La taxe de consommation est due:

- a) en cas de régime suspensif lors de la mise en consommation;
- b) en cas de libre circulation lors de l'importation.

Elle sera perçue sur la base d'une déclaration écrite accompagnée du document prévu pour la circulation intracommunautaire de produits soumis à accises.

Dans les distilleries imposées par voie de forfait la taxe est due dès que la déclaration de travail est faite.

3) Est exempté de la taxe de consommation l'alcool éthylique exporté.

Sont exemptés de la taxe de consommation les alcools et eaux-de-vie pour lesquels décharge du droit d'accise est accordée.

Dans ces cas la taxe de consommation sera remboursée s'il est justifié par les intéressés que la taxe de consommation a réellement été perçue par l'Etat grand-ducal.

4) Quant aux modalités de perception et de recouvrement, la taxe de consommation est assimilée en tous points au droit d'accise. La taxe de consommation est perçue simultanément avec le droit d'accise chaque fois qu'il y a lieu.

5) Les infractions sont punies comme suit:

- a) En ce qui concerne l'alcool indigène, toute omission de déclaration, toute déclaration incomplète ou inexacte et toute manoeuvre ayant pour but d'éluder la taxe de consommation seront punies conformément aux articles 32 à 57 de la loi du 27 juillet 1925.
- b) En ce qui concerne l'alcool étranger, et sous réserve d'application du point c) suivant, toute infraction aux dispositions du présent article ayant pour effet de rendre exigible la taxe de consommation est punie d'une amende égale au décuple de la taxe éludée avec un minimum de 10.000 francs.

L'amende est doublée en cas de récidive.

Indépendamment des pénalités énoncées ci-dessus, les produits pour lesquels la taxe de consommation est exigible, les moyens de transport utilisés pour l'infraction, de même que les objets employés ou destinés à la fraude, sont saisis et la confiscation en est prononcée.

En outre, les délinquants encourent une peine d'emprisonnement de quatre mois à un an lorsque:

- 1° des produits tombant sous l'application du présent article sont fabriqués sans déclaration préalable ou soustraits à la prise en charge prescrite en vue d'assurer la perception de la taxe de consommation;
  - 2° la fraude est pratiquée soit dans un établissement clandestin, soit dans une usine régulièrement établie mais ailleurs que dans les locaux dûment déclarés.
- c) Tout transport et toute détention de produits soumis à la taxe de consommation et non couverts par le document administratif d'accompagnement prescrit par le Ministre des Finances, entraînent l'application du point b) ci-dessus.
  - d) Toute infraction aux dispositions du présent article ou aux mesures prises en vue de son exécution et qui n'est pas sanctionnée par les points b) et c) ci-dessus, est punie d'une amende de 25.000 à 125.000 francs.
  - e) Indépendamment des peines prévues par les points b), c) et d) ci-dessus, le paiement des droits éludés est toujours exigible.

*Commentaire:*

- 1) Le libellé des dispositions fiscales en matière d'accise renseignées dans l'article 8 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2002 doit être adapté pour tenir compte du fait que les taux sont à exprimer en euros avec quatre décimales.
- 2) L'alinéa 4 qui traite des modalités de perception et de recouvrement ainsi que des infractions est supprimé pour être remplacé par les dispositions nouvelles qui font l'objet des alinéas 4) et 5) nouveaux. Cette modification répond aux observations formulées par le Conseil d'Etat dans son avis sur le projet de budget pour l'exercice 2002.

**7) L'article 12 intitulé „Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat“ est modifié comme suit:**

- a) A l'article 12 (1) il est ajouté sous la rubrique VIII la mention suivante:

„employé D	1“
------------	----

- b) A l'article 12 (1) il est ajouté à la rubrique XII la mention suivante:

„Administration des Bâtiments publics	employé-informaticien	1“
---------------------------------------	-----------------------	----

- c) Le paragraphe (1) de l'article 12 est complété par un point XV libellé comme suit:

<i>Administration</i>	<i>Carrière</i>	<i>Effectif</i>
XV Services dépendant du Ministère de la Sécurité sociale:		
„Centre commun de la sécurité sociale:	employés-informaticiens	2“

- d) L'article 12 (2) II (actuel) est complété par l'ajout:

<i>Administration</i>	<i>Carrière</i>	<i>Effectif</i>
„Service de la formation des adultes	chargé de cours	4“

- e) L'article 12 (1) VI est à modifier comme suit:

VI Services dépendant du Ministère de la Sécurité sociale		
Inspection générale de la sécurité sociale:		
Cellule d'évaluation et d'orientation	ergothérapeute	3
„Inspection générale de la sécurité sociale	employé universitaire mathématicien	1“

*Commentaire:*

- a) L'employée à engager auprès du Ministère de l'Environnement sera engagée à titre temporaire pour remplacer une secrétaire durant la fin de son congé de maternité et son congé parental.

Lors du départ en congé de maternité de la secrétaire, aucun autre employé de la carrière D, ayant les capacités pour effectuer les tâches demandées n'a pu être trouvé et ce malgré deux annonces parues dans les journaux.

- b) Considérant que le marché de l'emploi présente un manque chronique d'ingénieurs diplômés en informatique, il importe de s'assurer les services des ressortissants diplômés des Etats membres de l'Union Européenne ayant la qualification pour occuper les postes vacants auprès de l'Etat. Ainsi, l'administration des Bâtiments publics a un besoin urgent étant donné qu'elle doit disposer d'une personne qualifiée qui sache conduire la réalisation du projet de gestion du patrimoine vers un logiciel intégré de gestion du patrimoine immobilier et de réaliser divers projets d'évolution du système d'information.

- c) Sur les 12 emplois de la carrière du chargé d'études informaticien prévus par le statut du personnel du Centre commun, seuls 8 sont actuellement occupés dont 7 à plein temps et un à mi-temps. Le relèvement par voie réglementaire de ce nombre limite de 12 à 14 unités est imminent.

Sous peine d'être dépassé rapidement par le progrès technologique, le Centre informatique de la sécurité sociale ne peut plus se contenter d'assurer la maintenance des applications existantes (écrites en COBOL et fonctionnant sous le système d'exploitation BS 2000) et de les adapter aux changements législatifs, mais il doit faire face également aux besoins des utilisateurs souhaitant optimiser les procédures administratives grâce à la mise en oeuvre de nouvelles technologies (modèle client-serveur, bases de données ORACLE, INTERNET associés à de nouveaux langages de programmation). Le Centre doit être renforcé par des personnes ayant des compétences particulières dans ce domaine.

Or, parmi les nombreux candidats ayant présenté leur candidature lors de la publication de deux vacances de postes en juillet et septembre 2001, un seul candidat de nationalité luxembourgeoise remplissant les conditions d'études et d'âge a pu être admis au stage. Plusieurs candidats de nationalité française disposent d'une expérience professionnelle étendue dans le domaine du développement d'applications et de la gestion de projets informatiques.

- d) La loi budgétaire du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 (article 15, point k) ainsi que les règlements grand-ducaux du 6 février 2001 fixant le régime des indemnités des chargés de cours du Service de Formation des Adultes et du 9 février 2001 fixant les modalités d'engagement des chargés de cours à durée indéterminée du Service de la Formation des Adultes prévoient la régularisation statutaire sous forme d'un contrat de travail à durée indéterminée des chargés de cours payés jusqu'à présent sur déclaration périodique.

Quatre enseignants non ressortissants d'un pays de l'Union Européenne (2 polonais, 1 russe, 1 canadien) tout en remplissant toutes les autres conditions ne sont pas éligibles à cause de leur nationalité.

Dans un souci d'équité, il y a lieu de régulariser également leur situation statutaire en inscrivant ces quatre postes à l'article 12 de la loi budgétaire 2002.

- e) Aucun candidat luxembourgeois ne s'étant présenté à la suite des publications dans la presse, il y a lieu de procéder à l'engagement d'un candidat belge pour le poste d'ergothérapeute (5e équipe multidisciplinaire) et d'un candidat allemand pour le poste de kinésithérapeute (5e équipe multidisciplinaire), ainsi que d'un employé-mathématicien (remplacement d'un congé parental au sein du service statistiques, actuariat et programmation sociale). Ces 4 postes s'ajoutent à celui déjà prévu au projet de budget.

**8) L'article 16 intitulé „Mode de paiement de certaines indemnités spéciales“ est modifié comme suit:**

**„Art. 16.– Mode de paiement de certaines indemnités spéciales**

Le début de la première phrase qui se lit „Par dérogation aux dispositions de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat“ est supprimé.“

*Commentaire:*

Cet amendement répond à une observation faite par la Cour des Comptes dans son avis du 31 octobre 2001 sur le projet de budget pour l'exercice 2002.

**9) L'article 30 est remplacé par le texte suivant:****„Art. 30.– Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.– Projets de construction**

Au cours de l'exercice 2002, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

**(1) Fonds d'investissements publics administratifs:**

– Institut viti-vinicole à Remich .....	3.475.000 euros
– Atelier mécanique des Ponts et Chaussées Bertrange .....	2.730.000 euros
– Bâtiments publics: ateliers (à Bertrange-Bourmicht).....	7.430.000 euros
– Dépôt Musée à Bertrange (FAPRAL).....	4.100.000 euros
– Ateliers et hangars Ponts et Chaussées à Howald .....	3.400.000 euros
– Ateliers et hangars Ponts et Chaussées à Remich.....	6.200.000 euros
– Centre tactique Police et Gendarmerie à Reckenthal .....	2.605.000 euros
– Centres socio-éducatifs Dreibern et Schrassig.....	1.290.000 euros
– Service de la navigation Mertert: construction hall.....	1.490.000 euros
– Garage central pour les forces de l'ordre .....	7.100.000 euros
– Unité de sécurité Dreibern.....	5.705.000 euros
– Transformation en Centre de production artistique de l'immeuble sis 12, rue du Puits à Luxembourg-Bonnevoie.....	2.855.000 euros
– Musée d'histoire et d'art: équipement muséologique .....	4.600.000 euros
– Eaux et Forêts au Ellergronn (1re phase) .....	2.605.000 euros
– Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble.....	6.620.000 euros
– Police Grevenmacher.....	6.950.000 euros
– Parc Château de Walferdange.....	4.100.000 euros
– Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports .....	4.590.000 euros
– Château de Roebé Larochette .....	1.240.000 euros
– Monument funéraire Jean l'Aveugle .....	3.683.000 euros
– Stand de tir Bleesdall: mise en conformité.....	1.240.000 euros
– Dépôt de munitions Herrenberg.....	2.850.000 euros
– Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons .....	3.500.000 euros
– Ferme Casel Givenich.....	1.860.000 euros
– Schoenfels: remise en état.....	2.480.000 euros
– Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange .....	2.975.000 euros
– Haff Rémich .....	3.595.000 euros
– Centre national de littérature (Maison Eiffes) Mersch .....	1.770.000 euros
– Ecole de Police Verlorenkost.....	2.500.000 euros
– <b>Centre administratif Mersch (Linden-Greisch).....</b>	<b>1.785.000 euros</b>
– <b>Centre Marienthal.....</b>	<b>2.850.000 euros</b>

– <b>Ambassade à Washington</b> .....	<b>2.640.000 euros</b>
– <b>Ancienne serrurerie métallique, route de Longwy</b> .....	<b>1.884.000 euros</b>
– <b>Centre de recherche public Santé: infrastructures modulaires</b> .....	<b>2.975.000 euros</b>

**(2) Fonds d'investissements publics scolaires:**

– Lycée technique Michel Lucius: remise en état .....	3.720.000 euros
– Enveloppe extérieure Lycée technique des Arts et Métiers.....	4.462.000 euros
– Lycée technique à Wiltz (classes supplémentaires) .....	3.100.000 euros
– Transformation de la cuisine, de la cafétéria et de la cage d'escalier avec ascenseurs de l'Institut St-Willibrord à Echternach.....	4.540.000 euros
– <b>ISERP Walferdange: modernisation</b> .....	<b>2.875.000 euros</b>
– Parking souterrain pour les besoins de l'Institut supérieur de technologie .....	2.730.000 euros
– Centre de langues: réaménagement de l'ancienne école européenne .....	1.860.000 euros
– Lycée Robert-Schumann: bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking et alentours.....	3.230.000 euros
– Ancienne école américaine: transformation.....	7.440.000 euros
– Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette .....	1.740.000 euros
– Lycée technique Ettelbruck: salle des sports et piscine .....	1.490.000 euros
– Athénée: réhabilitation de la salle des fêtes .....	6.200.000 euros
– Lycée technique Mathias-Adam: modernisation bâtiment Jenker .....	4.960.000 euros
– <b>Lycée technique pour professions de santé Luxembourg: classes modulaires</b> .....	<b>2.000.000 euros</b>

**(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:**

– Centre du Rham .....	2.975.000 euros
– Pavillon M2 complexe neuropsychiatrique .....	4.340.000 euros
– CIPA à Rumelange, Niederkorn et Bofferdange: sécurité .....	2.480.000 euros
– Centre thermal et de Santé: Rénovation du bâtiment „Source Kind“; réfection de l'étanchéité des saunas et construction d'un local de stockage de produits dangereux .....	2.740.000 euros
– CIPA Bofferdange: remise en état aile A .....	2.480.000 euros“

*Commentaire:*

*ad 1) a) Inscription du projet*

– Centre administratif Mersch (Linden-Greisch) .....	1.785.000 euros
--	-----------------

suite à un réaménagement de l'échéancier du projet qui ne se terminera qu'en 2002.

*ad 1) b) Ajout du projet*

– Centre Marienthal.....	2.850.000 euros.
--------------------------	------------------

*ad 1) c) Inscription du projet*

– Ambassade à Washington.....	2.640.000 euros
-------------------------------	-----------------

en vue de la mise à niveau urgente des installations techniques en matière de sécurité et en vue de l'exécution urgente de certains autres travaux.

*ad 1) d) Ajout du projet*

– Ancienne serrurerie métallique, route de Longwy .....	1.884.000 euros
---	-----------------

dans l'intérêt de la création d'une salle de répétition et de représentation théâtrales.

*ad 1) e) Inscription du projet*

- Centre de recherche public Santé: infrastructures modulaires ..... 2.975.000 euros  
en vue de garantir les conditions d'hygiène et de sécurité à respecter en ce qui concerne certaines activités de recherche.

*ad 2) a) En ce qui concerne le projet*

- ISERP Walferdange: modernisation..... 2.875.000 euros  
le coût a été révisé à la hausse pour un montant de 25.000 euros.

*ad 2) b) Inscription du projet*

- Lycée technique pour professions de santé Luxembourg: classes modulaires 2.000.000 euros  
en vue de la mise en oeuvre d'une solution intermédiaire en matière d'infrastructures requise au courant de l'année 2002.

**10) L'article 31 est remplacé par le texte suivant:****„Art. 31.– Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. – Frais d'études**

Au cours de l'exercice 2002, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

**(1) Fonds d'investissements publics administratifs:**

- Aérogare: 2e extension
- Salle de concerts à Kirchberg
- Cour de Justice de l'UE: 4e extension
- Laboratoire national de santé
- Centre administratif à Luxembourg-Gare
- Justice de paix Esch/Alzette
- Centre pénitentiaire Schrassig: 3e extension
- Nouveau bâtiment administratif: place de l'Etoile
- Centre Marienthal et Hollenfels
- Ateliers Ponts et Chaussées Bertrange
- Caserne Herrenberg: agrandissement, transformation, rénovation
- **Ecole nationale des Sapeurs-pompiers à Niederfeulen**

**(2) Fonds d'investissements publics scolaires:**

- Lycée technique Mathias-Adam Pétange (nouvelle construction)
- Internat à Ettelbruck
- Lycée technique agricole Ettelbruck: extension
- Lycée du Nord Wiltz: extension 2e phase
- Lycée technique Esch/Alzette (Lallange)
- Lycée technique Ettelbruck: extension
- Lycée préparatoire Bonnevoie
- Lycée et internat à Redange-sur-Attert
- Deuxième Ecole européenne
- Lycée technique pour professions de santé
- Centre de Logopédie
- **Lycée Hubert-Clement à Esch-sur-Alzette**

**(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

- C.I.P.A. à Dudelange
- C.I.P.A. à Wiltz
- C.I.P.A. à Differdange (nouveau bâtiment à Niederkorn)
- C.I.P.A. à Mertzig
- C.I.P.A. à Vianden
- Maison de soins à Vianden: remise en état

*Commentaire:*

*ad 1)*

Ajout du projet „Ecole nationale des Sapeurs-pompiers à Niederfeulen“.

*ad 2)*

Conformément à la décision du Conseil de Gouvernement du 27 juillet 2001 le projet „Lycée technique Michel-Lucius à Luxembourg“ a été supprimé, tout en procédant à l'ajout du projet „Lycée Hubert-Clement à Esch-sur-Alzette“.

**11) L'article 33 intitulé „Frais d'experts en matière de contrôle de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers subventionnés à charge du fonds spécial des investissements hospitaliers“ est modifié comme suit:**

Au paragraphe (2), la date du „21 juin 2000“ est remplacée par la date du „21 juin 1999“.

*Commentaire:*

Cet amendement a pour objet de corriger une erreur matérielle qui s'est glissée dans le texte de cette disposition.

**12) Il est ajouté un article 35 (nouveau), libellé comme suit:**

**„Art. 35.– Fonds spécial pour le financement des infrastructures sociofamiliales**

Les dispositions relatives au fonds spécial pour le financement des infrastructures sociofamiliales inscrites dans l'article 50 de la loi budgétaire pour 1999 et dans l'article 50 de la loi budgétaire pour 2000 sont remplacées par le texte ci-après:

(1) Il est institué un fonds spécial pour le financement **de la construction, de l'extension, de la modernisation, de l'aménagement, de l'équipement, des études, des analyses et des plans dans l'intérêt** des infrastructures sociofamiliales a) des services gérés par les organismes **publics ou privés** conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, **b) des mouvements, associations et communes assurant des missions dans l'intérêt des jeunes, c) des mouvements, associations, communes et administrations assurant des missions dans l'intérêt des immigrés et des réfugiés.**

*Le fonds est régi par les dispositions des articles 45 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat, 76 et 77 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.*

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements **et des études** opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements **ou d'études** réalisés par ces mêmes tiers **ou par les administrations.**

Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille, **de la Solidarité sociale et de la Jeunesse** ou de la

Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

Le fonds est placé sous l'autorité du Ministre de la Famille, **de la Solidarité sociale et de la Jeunesse** et est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

*Les dépenses imputables au fonds font l'objet d'une programmation pluriannuelle par le gouvernement.*

(2) Au cas où la participation financière de l'Etat au projet atteint le montant prévu par ~~la loi du 31 août 1989 portant exécution de l'article 80 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat conformément à~~ l'article 99, troisième et quatrième phrases, de la Constitution, une loi spéciale fixe, pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

(3) Les bénéficiaires des aides financières prévues par la présente loi perdent les avantages leur consentis si avant l'expiration d'un délai courant à partir de leur octroi ils aliènent les constructions, équipements, installations ou appareillages en vue desquels l'aide de l'Etat a été accordée ou s'ils ne les utilisent pas ou cessent de les utiliser aux fins des conditions prévues. Ce délai est de trois ans pour les investissements mobiliers et de quinze ans pour les investissements immobiliers. Dans ces cas, l'Etat après la mise en demeure par le Ministre de la Famille, **de la Solidarité sociale et de la Jeunesse** peut exiger le remboursement des montants alloués avec les intérêts au taux légal en vigueur à partir du jour du versement jusqu'au remboursement.

Le bénéfice des avantages prévus par la présente loi n'est pas perdu lorsque l'aliénation, l'abandon ou le changement d'affectation ou des conditions prévues ont été approuvés préalablement par le Ministre de la Famille, **de la Solidarité sociale et de la Jeunesse** et le Ministre ayant le budget dans ses attributions ou qu'ils sont la conséquence de circonstances indépendantes de la volonté du bénéficiaire.

La constatation des faits entraînant la perte de ces avantages est faite par décision conjointe du Ministre de la Famille, **de la Solidarité sociale et de la Jeunesse** et du Ministre des Finances.

#### **(4) Disposition concernant les frais d'études et lignes de crédit**

**Pour l'exercice 2002, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge du fonds la participation de l'Etat aux frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation, du dossier projet de loi ainsi que les intérêts débiteurs des lignes de crédit, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous:**

- construction d'un CIPA, Junglinster
- construction d'un CIPA, Mamer
- modernisation et extension du CIPA, Sanem
- construction d'un CIPA, Grevenmacher
- transformation du Château, Heisdorf, en CIPA
- transformation et extension de la Maison de soins Sacré-Coeur, Diekirch, en CIPA
- modernisation et transformation du Plateau du Rham, Luxembourg, en CIPA
- transformation de la Clinique Sacré-Coeur, Luxembourg, en CIPA
- construction d'un CIPA, Ettelbruck
- transformation de l'Hôpital St-François, Clervaux, en Centre d'orientation, de validation et de réhabilitation pour personnes âgées
- transformation de la Clinique Ste-Elisabeth, Luxembourg, en Centre de convalescence pour personnes âgées
- transformation et extension du site pour personnes handicapées, Betzdorf
- construction d'une structure de jour pour personnes polyhandicapées, Heisdorf

– **construction d’une structure d’accueil pour personnes handicapées, Mondorf.**

**Par projet, les dépenses pour frais d’études et lignes de crédit ne peuvent pas dépasser le montant plafond fixé à l’article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat.“**

*Commentaire:*

Après deux années de fonctionnement du Fonds spécial, un meilleur fonctionnement et une application plus facile rendent nécessaires certaines modifications textuelles.

A l’alinéa 1, dans l’intérêt d’une plus grande transparence, le champ d’application du fonds spécial a été précisé dans la présente loi.

Les autres ajoutés à l’alinéa 1 ont été imposés par les nouvelles compétences du Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse. Ces ajoutés permettent de continuer à accorder, dans le secteur de la jeunesse, les mêmes subsides qui ont été alloués par l’ancien Ministère de la Jeunesse et, dans le domaine de l’immigration, des aides financières aux mouvements, associations, communes et administrations.

Dans le sens d’une harmonisation du présent fonds avec d’autres fonds spéciaux d’investissement et en vue de pouvoir prendre en charge pendant la phase d’élaboration d’un projet les frais y relatifs, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse insiste sur l’introduction dans la présente loi de dispositions lui permettant d’accorder une participation financière aux frais d’études et à d’éventuelles lignes de crédit pour des projets importants repris chaque année dans la loi budgétaire.

A relever par ailleurs que la référence de l’ancienne législation sur la comptabilité de l’Etat, figurant dans le texte original, a été remplacée par la référence à la disposition correspondante de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat.

**13) Il est ajouté un article 36 (nouveau) libellé comme suit:**

**„Art. 36.– Modification de la loi du 4 mars 1982 a) portant création d’un Fonds Culturel National; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie**

L’article 17 de la loi du 4 mars 1982 a) portant création d’un Fonds Culturel National; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie, 1er alinéa, est remplacé par les dispositions ci-après:

„Il est institué un fonds spécial dénommé „Fonds pour les monuments historiques“ qui est destiné à financer les dépenses en rapport avec l’acquisition, la restauration, la reconstruction, l’équipement et la mise en valeur de monuments historiques réalisés pour le compte de l’Etat.“ “

*Commentaire:*

Le libellé actuel de l’article 17 limite l’intervention financière du Fonds pour les monuments historiques aux dépenses d’investissement (dépenses en capital) en rapport avec l’acquisition, la restauration et la reconstruction de monuments historiques et exclut l’achat d’équipements spéciaux dans l’intérêt de la mise en valeur des monuments restaurés tout comme l’aménagement des abords immédiats.

Les modifications proposées tendent à supprimer ces limitations et considèrent les sites historiques dans leur contexte architectural et urbanistique d’ensemble en vue d’une meilleure valorisation de ces derniers.

**14) Il est ajouté un article 37 (nouveau) libellé comme suit:**

**„Art. 37.– Modification de la loi du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale**

A l’article 1er de la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale, le nombre total des emplois prévus au paragraphe 1. est porté à quinze unités; les nombres totaux prévus au paragraphe 2 sont portés à quatre pour la carrière du médecin-conseil adjoint, à quatre pour la carrière du

psychologue, à trois pour la carrière de l'assistant d'hygiène sociale ou de l'assistant social et à trois pour la carrière de l'ergothérapeute et à quatre pour la carrière de l'infirmier.“

*Commentaire:*

Cet amendement a pour objet de relever le nombre limite des postes prévus pour les différentes carrières de l'IGSS inscrits dans la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale.

La modification proposée par le biais d'un amendement au projet de loi budgétaire se justifie pour des raisons d'urgence, conformément à la ligne de conduite dégagée par le Conseil d'Etat dans ses avis antérieurs, alors que les augmentations de personnel en question ont été autorisées dans le cadre du „numerus clausus“ prévu à l'article 11, paragraphe (3), a) du présent projet, sur base des décisions prises par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 17 juillet 2001 au sujet des engagements nouveaux à opérer en 2002.

**15) Il est ajouté un article 38 (nouveau) libellé comme suit:**

**„Art. 38.– Réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines**

A l'article 3. le libellé de la lettre 1) est remplacé par les dispositions suivantes:

„(1) Le cadre du personnel comprend les emplois et fonctions ci-après:

a) dans la carrière supérieure de l'administration. Grade de computation de la bonification d'ancienneté: 12.

- un directeur
- un sous-directeur
- des conseillers de direction première classe et des conseillers-informaticiens première classe
- des conseillers de direction et des conseillers-informaticiens
- des conseillers de direction adjoints et des conseillers-informaticiens adjoints
- des attachés de Gouvernement premiers en rang et des chargés d'études informaticiens principaux
- des attachés de Gouvernement et des stagiaires ayant le titre d'attaché d'administration, ainsi que des chargés d'études informaticiens et des stagiaires dans cette branche, sans que le total de cette carrière, y compris le directeur et le sous-directeur, puisse dépasser le nombre de dix.

Les fonctionnaires de la carrière supérieure de l'administration sont nommés aux fonctions prévues ci-dessus d'après les prescriptions de la loi du 28 mars 1986 portant harmonisation des conditions et modalités d'avancement dans les différentes carrières des administrations et services de l'Etat, telle qu'elle a été ou sera modifiée par la suite.

La nomination aux fonctions de directeur et de sous-directeur sont faites au gré du Gouvernement.“

Le libellé du paragraphe (2) de l'article 19 est remplacé comme suit:

**„Art. 19.– (2).** Les modifications et additions ci-après sont apportées à l'annexe A. – Classification des fonctions – Rubrique I. – Administration générale de la susdite loi du 22 juin 1963:

- a) au grade 12, la mention „Enregistrement et Domaines – chargé d'études-informaticien – est insérée après „Corps diplomatique – secrétaire de légation“;
- b) au grade 13, la mention „Enregistrement et Domaines – chargé d'études-informaticien principal (IV-16°)“ est insérée après „Corps diplomatique – secrétaire de légation 1er en rang (IV-16°)“;
- c) au grade 14, la mention „Enregistrement et Domaines – conseiller-informaticien adjoint (IV-16°)“ est insérée après „Corps diplomatique – conseiller de légation adjoint (IV-16°)“;
- d) au grade 15, la mention „Enregistrement et Domaines – conseiller-informaticien (VI-200)“ est insérée après „Corps diplomatique – conseiller de légation (VI-200)“;
- e) au grade 16, la mention „Enregistrement et Domaines – conseiller-informaticien 1re classe (VI-21°, VII)“ est insérée après „Enregistrement et Domaines – sous-directeur (IV -8°, VII).“ “

*Commentaire:*

Comme le Gouvernement a adopté en 1999 un plan de renforcement pluriannuel en faveur des administrations fiscales qui comporte, pour l'exercice 2002, la mise à disposition de 35 unités aux administrations des contributions directes, de l'enregistrement et des domaines et des douanes et accises, il échet d'amender les lois organiques de ces administrations pour permettre l'engagement de nouveaux agents de la carrière supérieure et des carrières moyennes, les postes existant de ces carrières étant tous pourvus de titulaires.

Le renforcement décidé en faveur de l'Enregistrement nécessite, pour l'exercice 2002, l'amendement de la loi budgétaire pour permettre l'engagement en 2002 d'un agent dans la carrière supérieure du chargé d'études-informaticien à introduire dans cette administration à côté de la carrière supérieure administrative.

**16) Il est ajouté un article 39 (nouveau) libellé comme suit:****„Art. 39.– Réorganisation de l'administration des contributions directes et de la métrologie**

A l'article 3. – A (1) de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises, telle que cette loi a été amendée par l'article 2 de la loi du 13 janvier 1979 concernant l'organisation d'une filière administrative de la carrière supérieure dans les administrations de l'Etat, le nombre de quatorze fonctionnaires est porté à quinze fonctionnaires.“

*Commentaire:*

Comme le Gouvernement a adopté en 1999 un plan de renforcement pluriannuel en faveur des administrations fiscales qui comporte, pour l'exercice 2002, la mise à disposition de 35 unités aux administrations des contributions directes, de l'enregistrement et des domaines et des douanes et accises, il échet d'amender les lois organiques de ces administrations pour permettre l'engagement de nouveaux agents de la carrière supérieure et des carrières moyennes, les postes existant de ces carrières étant tous pourvus de titulaires.

Le renforcement de personnel décidé en faveur des Contributions nécessite, pour l'exercice 2002, l'amendement de la loi budgétaire pour permettre l'engagement en 2002 d'un agent supplémentaire dans la carrière supérieure administrative (1 juriste).

**17) Il est ajouté un article 40 (nouveau) libellé comme suit:****„Art. 40.– Fonds pour le logement à coût modéré**

L'alinéa 2 de l'article 56 de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement est modifié comme suit:

La dotation du Fonds pour le logement à coût modéré peut être portée jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq millions d'euros par des crédits à inscrire au budget de l'Etat.“

*Commentaire:*

Afin de permettre au Fonds pour le logement à coût modéré de réaliser tous les projets inscrits au 7ième programme de construction d'ensembles et les projets à inscrire dans le 8ième programme quinquennal, une majoration des capitaux propres de cet établissement public est indispensable. En effet, il est prévu que le Fonds pour le logement à coût modéré réalise des investissements en faveur de logements locatifs de l'ordre de seize millions d'euros par année. En tant que promoteur public au sens de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement, il bénéficie à cet effet d'un subventionnement de 40% pour les crédits investissements, alors que le complément doit être supporté par ses moyens propres. Suite à la décision reçue en 2001, et en tenant compte de la dotation à attribuer en 2002, le maximum fixé en dernier lieu par le législateur au montant de 111.552.086.– euros sera dépassé.

Par conséquent, il est prévu de porter cette limite au montant de cent vingt-cinq millions d'euros.

**18) Il est ajouté un article 41 (nouveau) libellé comme suit:**

**„Art. 41.–** *Modification de l'article 24 de la loi du 8 décembre 2000 a) concernant la prévention du surendettement et portant introduction d'une procédure de règlement collectif de dettes en cas de surendettement; b) portant modification du Livre 1er, Titre 1er, Article 4 du Nouveau Code de procédure civile*

L'article 24 de la loi du 8 décembre 2000 a) concernant la prévention du surendettement et portant introduction d'une procédure de règlement collectif des dettes en cas de surendettement; b) portant modification du Livre 1er, Article 4 du Nouveau Code de procédure civile est remplacé par le texte suivant:

Le fonds est alimenté par:

- des dotations annuelles du budget de l'Etat;
- des dons;
- des remboursements des prêts de consolidation, y compris les intérêts créditeurs, accordés aux débiteurs.“

*Commentaire:*

La formulation actuelle de la loi ne permet pas au Fonds d'assainissement de percevoir les remboursements des prêts accordés dans le cadre soit d'une procédure de règlement conventionnel, soit dans le cadre d'un redressement judiciaire.

Or l'esprit de la loi va dans le sens que le Fonds d'assainissement gère lui-même les moyens mis à sa disposition. Il s'avère par conséquent urgent de remédier à cet oubli de la législation.

**19) Il est ajouté un article 42 (nouveau) libellé comme suit:**

**„Art. 42.–** *Participation du Fonds national de solidarité aux prix de certaines prestations*

Conformément à l'article 4-1 de la loi du 23 décembre 1998 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique aux usagers des centres intégrés, maisons de soins, centres sociogérontologiques et foyers du jour psychogériatriques, le montant maximal mensuel pour l'année 2002 prévu à l'article 4-1) est fixé à 1.859,20 € NI 548,71.“

*Commentaire:*

L'article 4.1 de la loi du 23.12.1998 précitée retient que le montant du complément à verser par le Fonds National de Solidarité est déterminé entre autres en fonction d'un montant maximum mensuel du coût des prestations par service à fixer annuellement par la loi budgétaire. L'article 19 de la même loi fixe le montant pour 1999 qui reste inchangé pour l'année à venir.

\*

**LOI BUDGETAIRE**

La nouvelle numérotation des articles de la loi budgétaire, compte tenu des articles ajoutés, respectivement supprimés par voie d'amendement, ressort du tableau synoptique ci-après:

<i>Articles Ancienne numérotation</i>	<i>Articles Nouvelle numérotation</i>
1 à 34	1 à 34
–	35 à 42
35	43



Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>64 - MINISTERE DES FINANCES</u></b>					
<b><u>Administration des contributions directes</u></b> <b><u>(sections 64.0 à 64.4)</u></b>					
<b><u>Section 64.0</u></b>					
<b><u>Impôts directs</u></b>					
64.0.37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités .....	1.080.000.000	+ 119.000.000	1.199.000.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réestimation de la prévision compte tenu de la suppression de l'article 174 L.I.R. proposée dans le projet de loi portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects.</li> <li>- Voir l'article 64.0.37.021.</li> </ul>					
64.0.37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités ..	45.000.000	+ 4.950.000	49.950.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réestimation de la prévision compte tenu de la suppression de l'article 174 L.I.R. proposée dans le projet de loi portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects.</li> <li>- Voir l'article 64.0.37.000.</li> </ul>					
64.0.37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune .....	160.000.000	- 120.000.000	40.000.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réestimation de la prévision compte tenu de la suppression de l'article 174 L.I.R. proposée dans le projet de loi portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects.</li> <li>- Voir l'article 64.0.37.000.</li> </ul>					
64.0.37.022 (37.00)	13.60	Impôt sur les tantièmes .....	12.000.000	- 11.000.000	1.000.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réestimation de la prévision compte tenu des dispositions du susdit projet de loi.</li> <li>- Voir l'article 64.0.37.025.</li> </ul>					
64.0.37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes .....	0	+ 7.500.000	7.500.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réestimation de la prévision compte tenu des dispositions du susdit projet de loi.</li> <li>- Voir l'article 64.0.37.022.</li> </ul>					
Nouveau total de la section 64.0 .....			2.830.450.000	+ 450.000	2.830.900.000
<b><u>Section 64.2</u></b>					
<b><u>Recettes d'exploitation, taxes et redevances</u></b>					
64.2.39.000 (39.10)	01.32	Recettes en relation avec le département de l'économie .  Recette provenant de la participation financière de	66.100	+ 20.000	86.100

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		la Commission de l'UE à l'étude méthodologique ayant pour sujet la détermination de la faisabilité de la confection d'un indice trimestriel du coût de la main d'oeuvre.			
		Nouveau total de la section 64.2 .....	16.402.244	+ 20.000	16.422.244
		<u>Administration de l'enregistrement et des domaines</u> <u>(sections 64.6 à 64.9)</u> <u>Section 64.6</u> <u>Impôts, droits et taxes</u>			
64.6.36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances .....	23.000.000	+ 1.250.000	24.250.000
64.6.38.050 (38.00)	13.60	Droits de timbre .....	10.900.000	+ 255.000	11.155.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes probables de 2001.			
64.6.39.010 (39.20)	11.10	Taxes et armoiries des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles .....	2.500.000	- 250.000	2.250.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes probables de 2001.			
		Nouveau total de la section 64.6 .....	1.904.940.128	+ 1.255.000	1.906.195.128
		<u>Section 64.7</u> <u>Recettes domaniales</u>			
64.7.16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises .....	22.000.000	+ 3.000.000	25.000.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes effectives de 2001.			
64.7.16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées .....	450.000	- 78.200	371.800
		Réestimation du crédit sur la base des recettes effectives de 2001.			
64.7.16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes .....	12.650.000	- 11.160.100	1.489.900
		Réestimation du crédit sur la base des recettes effectives de 2001 et compte tenu du fait que conformément à l'article 37 de la loi budgétaire pour 2001, ces loyers sont portés directement en recettes au fonds pour la loi de garantie.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
64.7.16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg .....	2.800.000	+ 30.000	2.830.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes effectives de 2001.			
64.7.16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes .....	2.100.000	- 40.000	2.060.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes effectives de 2001.			
Nouveau total de la section 64.7 .....			48.802.450	- 8.248.300	40.554.150
<u>Section 64.8</u>					
<u>Recettes d'exploitation et autres</u>					
64.8.12.380 (12.16)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger .....	180.000	- 5.000	175.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes effectives de 2001.			
64.8.38.042 (38.50)	13.90	Recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée .....	0	+ 275.000	275.000
		Recettes provenant de la vente de marchandises à la cantine des volontaires de l'armée.			
64.8.38.054 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs) .....	165.000	- 40.000	125.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes effectives de 2001.			
Nouveau total de la section 64.8 .....			32.344.417	+ 230.000	32.574.417
Nouveau total du département 64 .....			5.941.446.855	- 6.293.300	5.935.153.555

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>94 - MINISTERE DES FINANCES</u></b>					
<u>Section 94.0</u>					
<u>Emprunts, bons du trésor, certificats et autres recettes de trésorerie</u>					
94.0.58.030 (58.22)	13.90	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires .....	0	+ 125.000	125.000
		- Transfert à partir de la section 94.1. + 100			
		- Majoration de la recette en vue de te- nir compte des décomptes avec la Belgi- que et de la démonétisation des pièces en francs .....		+ 124.900	
				+ 125.000	
Nouveau total de la section 94.0 .....			300	+ 125.000	125.300
<u>Section 94.1</u>					
<u>Autres recettes en capital</u>					
94.1.56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession .....	20.000.000	+ 6.000.000	26.000.000
94.1.57.010 (57.20)	06.35	Consignations à porter définitivement en recette au pro- fit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945) .....	100.000	- 50.000	50.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes ef- fectives de 2001.			
94.1.58.030 (58.12)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires .....	100	- 100	0
		Transfert vers la section 94.0.			
94.1.58.031 (58.22)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués .....	120.000	- 8.000	112.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes ef- fectives de 2001.			
94.1.77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables .....	120.000	+ 4.000	124.000
		Réestimation du crédit sur la base des recettes ef- fectives de 2001.			
Nouveau total de la section 94.1 .....			35.949.129	+ 5.945.900	41.895.029

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total du département 94 .....	35.949.429	+ 6.070.900	42.020.329

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>00 - MINISTERE D'ETAT</u></b>					
<b><u>Section 00.0</u></b>					
<b><u>Maison du Grand-Duc</u></b>					
00.0.10.000 (10.00)	01.10	Liste civile (Crédit non limitatif) .....	897.103	- 3.678	893.425
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
00.0.10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.983.792	- 16.334	3.967.458
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
00.0.10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat .....	403.789	- 1.656	402.133
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
00.0.10.004 (10.00)	13.90	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	501.060	- 2.054	499.006
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
00.0.10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean .....	203.943	- 529	203.414
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
00.0.10.006 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	153.280	+ 161.131	314.411
Transfert à partir de l'article 05.0.12.090.					
Nouveau total de la section 00.0 .....			6.265.496	+ 136.880	6.402.376
<b><u>Section 00.1</u></b>					
<b><u>Chambre des Députés</u></b>					
00.1.10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés .....	22.986.476	+ 1.151.086	24.137.562
- Majoration de la dotation de la Chambre des Députés dans l'intérêt					
a) du renouvellement partiel de l'équipement informatique (leasing) ..... + 204.650					
b) de la conclusion d'un nouveau contrat d'entretien informatique ..... + 228.100					
c) de la retransmission des images télévisées ..... + 428.000					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		d) de l'actualisation du site Internet + 21.600 e) de l'impression et de la diffusion de deux numéros supplémentaires du compte-rendu ..... + 182.600 f) du développement des infrastructu- res informatiques des groupes poli- tiques ..... + 129.000 ----- Sous-total ..... +1.193.950  - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolu- tion des prix ..... - 42.864 ----- Total ..... +1.151.086			
		Nouveau total de la section 00.1 .....	22.986.476	+ 1.151.086	24.137.562
		<u>Section 00.2</u>			
		<u>Cour des Comptes</u>			
00.2.10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes (Crédit non limitatif) .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.	3.061.244	- 11.015	3.050.229
		Nouveau total de la section 00.2 .....	3.061.244	- 11.015	3.050.229
		<u>Section 00.3</u>			
		<u>Conseil d'Etat</u>			
00.3.11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres et du personnel du Conseil d'Etat (Crédit non limitatif) .....  - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Au détail, la position 1), libellée "1) Membres du Conseil d'Etat" est réduite à (1.119.527 - 4.566 =) ..... 1.114.961	1.120.221	- 4.566	1.115.655
00.3.35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux .....  Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge de la refixation de la cotisation au profit de l'association des Conseils d'Etat et des Juri- dictions administratives de l'Union européenne.	322	+ 678	1.000
		Nouveau total de la section 00.3 .....	1.824.277	- 3.888	1.820.389

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<u>Section 00.4</u>					
<u>Gouvernement</u>					
00.4.11.300 (41.40)	13.90	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Transfert d'une partie du crédit à partir de l'article 00.4.12.352.	0	+ 1.500.000	1.500.000
00.4.12.300 (12.13)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement (Crédit non limitatif) .....	377.400	- 1.550	375.850
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
00.4.12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations .....	35.000	+ 15.000	50.000
Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge de l'adaptation du coût des contrats en cours.					
00.4.12.352 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information; frais d'experts et d'études, frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	8.000.000	- 3.000.000	5.000.000
- Modification du libellé par l'ajout des mots: "frais d'experts et d'études, frais de fonctionnement".					
- Transfert d'une partie du crédit aux articles nouveaux:					
00.4.11.300 ..... 1.500.000					
00.4.33.018 ..... 100.000					
30.4.74.300 ..... 1.400.000					
Total ..... 3.000.000					
00.4.33.000 (33.00)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique. (Crédit non limitatif) .....	2.649.877	+ 36.961	2.686.838
Majoration du crédit dans l'intérêt de la préparation du dispositif de collecte de données relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et sur la pauvreté et l'exclusion sociale (SILC).					
00.4.33.018 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information .....	0	+ 100.000	100.000
Transfert d'une partie du crédit à partir de l'article 00.4.12.352.					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
00.4.12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications .....	0	+ 4.940	4.940
		- Restant d'exercices se rapportant à des exercices antérieurs à 2001. - Crédit destiné à la régularisation de diverses factures d'affranchissement et de frais téléphoniques.			
		Nouveau total de la section 00.4 .....	32.008.920	- 1.344.649	30.664.271
		<u>Section 00.5</u>			
		<u>Conseil économique et social</u>			
00.5.12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.702	+ 1.548	7.250
		Majoration du crédit suite à l'accroissement du nombre de réunions.			
00.5.12.120 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social. (Crédit non limitatif) .....	158.800	- 650	158.150
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
00.5.12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	0	+ 2.040	2.040
		Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001.			
		Nouveau total de la section 00.5 .....	652.250	+ 2.938	655.188
		<u>Section 00.8</u>			
		<u>Médias et Communications</u>			
00.8.12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise .....	122.600	- 500	122.100
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
00.8.31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite (Crédit non limitatif) .....	4.438.000	- 18.000	4.420.000
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
00.8.31.051 (31.32)	08.40	Participation de l'Etat dans le financement du programme de télévision essentiellement en langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	190.100	- 780	189.320

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
		Nouveau total de la section 00.8 .....	5.732.284	- 19.280	5.713.004
		Nouveau total du département 00 .....	91.826.790	- 87.928	91.738.862

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION ET DE LA DEFENSE</u></b>			
		<u>Section 01.0</u>			
		<u>Dépenses générales</u>			
01.0.12.142 (12.16)	01.40	Frais relatifs à la participation luxembourgeoise à la Foire de Gand; dépenses diverses ..  Inscription d'un crédit en vue de la préparation de la Présidence d'honneur luxembourgeoise de la Foire de Gand en septembre 2003.	0	+ 75.000	75.000
01.0.12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Changement du libellé. Ancien libellé: "Fabrication de passeports et de visas sous forme d'autocollants".	14.874	+ 0	14.874
01.0.12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Sans distinction d'exercice) ..  - Majoration du crédit permettant le paiement de la TVA étrangère sur certaines prestations de services commandées à l'étranger. - Modification du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".	64.331	+ 17.000	81.331
01.0.35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Transfert de 82.038 euros à destination de l'article 01.2.35.030.	114.700	- 82.038	32.662
		Nouveau total de la section 01.0 .....	3.153.644	+ 9.962	3.163.606
		<u>Section 01.1</u>			
		<u>Relations internationales.- Missions diplomatiques</u>			
01.1.11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Majoration du crédit permettant la rémunération d'un agent supplémentaire au profit de la représentation permanente auprès du Saint-Siège.	6.135.138	+ 17.850	6.152.988

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
01.1.12.083 (12.11)	01.42	Bâtiments: diverses dépenses (Sans distinction d'exercice) .....	230.000	+ 5.000	235.000
		- Majoration du crédit permettant d'assurer le mobilier privé installé dans des immeubles de l'Etat à l'étranger. - Au détail, la position 5), libellée "5) Assurances et assurances multirisques" est portée à (50.000 + 5.000 =) ..... 55.000			
01.1.12.250 (12.00)	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice) .....	1.024.200	- 25.000	999.200
		- Transfert de 25.000 euros à destination de l'article 01.1.12.253. - Au détail, la position 1204, libellée "1204 Frais de bureau" est ramenée à (400.101 - 25.000 =) ..... 375.101			
01.1.12.253 (12.00)	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique .....	0	+ 25.000	25.000
		- Transfert de 25.000 euros de l'article 01.1.12.250. - Inscription d'un crédit spécial permettant l'imputation des frais de transport du courrier diplomatique.			
Nouveau total de la section 01.1 .....			22.664.697	+ 22.850	22.687.547
<u>Section 01.2</u>					
<u>Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux</u>					
01.2.35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales autres que l'Union européenne et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.427.315	+ 82.038	3.509.353
		- Transfert de 82.038 euros de l'article 01.0.35.050. - Au détail, est ajoutée une position 20), nouvelle, libellée "20) Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO) et Prohibition des armes chimiques (OPCW) 82.038"			
01.2.35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.780.000	+ 26.000	1.806.000
		- Majoration du crédit destinée à payer la contribution aux Forces des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). - Au détail,			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		est ajoutée une position 18), nouvelle, libellée "18) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ..... 26.000"			
		Nouveau total de la section 01.2 .....	6.697.673	+ 108.038	6.805.711
		<u>Section 01.5</u> <u>Direction de la Défense</u>			
01.5.11.630 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	0	+ 2.058	2.058
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit nouveau permettant de ré- gulariser des déclarations présentées après la clôture de l'exercice, relatives aux membres de la commission de contrôle et d'achat ainsi que de la commission de gestion du personnel de l'armée.			
		Nouveau total de la section 01.5 .....	3.002.026	+ 2.058	3.004.084
		<u>Section 01.6</u> <u>Défense nationale</u>			
01.6.11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage .....	0	+ 15.000	15.000
		Inscription d'un crédit destiné au paiement d'une indemnité d'apprentissage par l'Armée en tant que patron de stage.			
01.6.11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires (Crédit non limitatif) .....	13.422.697	- 54.820	13.367.877
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Au détail, - la position 1), libellée "1) Rémunérations et mesures sociales" est ramenée à (9.537.158 - 36.014 =) ..... 9.501.144 - la position 2), libellée "2) Primes de démobilisation, de ren- gagement et extraordinaires" est ramenée à (1.112.406 - 4.537 =) ..... 1.107.869 - la position 3), libellée "3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix" est ramenée à (538.704 - 5.156 =) ..... 533.548			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		- la position 4), libellée "4) Indemnités pour sélections" est ramenée à (16.149 - 66 =) ..... 16.083			
		- la position 5), libellée "5) Cotisations sociales" est ramenée à (2.218.280 - 9.047 =) ..... 2.209.233			
01.6.11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Majoration du crédit à la suite du détachement d'un sous-officier supplémentaire au poste de sous-officier adjoint au Bureau des Relations Internationales du Corps Européen à Strasbourg.	323.000	+ 26.400	349.400
01.6.11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....  - Majoration du crédit pour permettre le recours accru au service d'un psychologue pour les besoins de l'armée. - Au détail, la position 5), libellée "5) Prestations individuelles" est portée à (21.300 + 2.880 =) ..... 24.180	21.300	+ 2.880	24.180
01.6.12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers .....  - Adaptation du crédit aux besoins réels prévisibles. - Au détail, la position 4), libellée "4) Prestations individuelles" est ramenée à (79.674 - 4.690 =) ..... 74.984	79.674	- 4.690	74.984
01.6.12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques ....  - Inscription d'un crédit permettant la conclusion d'un contrat de maintenance du système informatique (AR.ADM) mis en place à l'armée. - Au détail, est ajoutée une position 2), nouvelle, libellée "2) Contrats d'entretien ..... 250.000"	0	+ 250.000	250.000
01.6.12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique (Sans distinction d'exercice) .....  Majoration du crédit en vue de couvrir: a) un besoin accru en médicaments constaté pendant les premiers mois de l'exercice 2001 ..... 18.000 b) l'acquisition supplémentaire de vaccins et sérums ..... 42.000	116.000	+ 60.000	176.000
01.6.12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif) .....	10.500	+ 326	10.826

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Majoration du crédit suite à la modification de l'assurance civile de la section de tir de l'armée.			
01.6.12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Inscription d'un crédit destiné au paiement de dépenses liées au fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée. - Voir l'article 64.8.38.042 du budget des recettes.	0	+ 100.000	100.000
01.6.12.540 (12.12)	02.10	Frais de bureau .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 1999. - Inscription d'un crédit permettant le paiement d'une facture datant de 1999.	0	+ 1.460	1.460
01.6.12.640 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation d'une facture se rapportant à 2000.	0	+ 19.110	19.110
01.6.12.800 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation d'une facture se rapportant à 2000.	0	+ 14.180	14.180
01.6.12.803 (12.14)	02.10	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation de factures se rapportant à 2000.	0	+ 15.220	15.220
Nouveau total de la section 01.6 .....			45.755.035	+ 445.066	46.200.101
<u>Section 01.7</u>					
<u>Coopération au développement et action humanitaire</u>					
01.7.11.300 (12.14)	01.53	Mission de coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar: frais de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Transfert de l'article 01.7.93.000. - Inscription d'un crédit en vue de payer les frais de personnel du bureau à Dakar: Personnel détaché ..... 24.392 euros Personnel recruté sur place ... 76.224 euros  Total ..... 100.616 euros	0	+ 100.616	100.616

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
01.7.12.310 (12.13)	01.53	<p>- Au détail.</p> <p>- est ajoutée une position 1), nouvelle. "1) Personnel détaché ..... 24.392"</p> <p>- est ajoutée une position 2), nouvelle. "2) Personnel recruté sur place ..... 76.224"</p> <p>Mission de coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..</p> <p>- Transfert de l'article 01.7.93.000. - Inscription d'un crédit en vue de payer les frais de fonctionnement du bureau à Dakar: Frais de route et de séjour ..... 30.490 euros Frais d'exploitation de véhicules automoteurs ..... 15.245 euros Frais de bureau et de télécommuni- cations ..... 24.392 euros Bâtiments: exploitation et entre- tien ..... 15.243 euros Loyers d'immeubles ..... 42.945 euros Frais divers ..... 11.130 euros ----- Total ..... 139.445 euros</p> <p>- Au détail.</p> <p>- est ajoutée une position 1201, nouvelle, libellée "1201 Frais de route et de séjour ..... 30.490"</p> <p>- est ajoutée une position 1202, nouvelle, libellée "1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs ..... 15.245"</p> <p>- est ajoutée une position 1204, nouvelle, libellée "1204 Frais de bureau et de télécommuni- cations ..... 24.392"</p> <p>- est ajoutée une position 1208, nouvelle, libellée "1208 Bâtiments: exploitation et entre- tien ..... 15.243"</p> <p>- est ajoutée une position 1210, nouvelle, libellée "1210 Loyers d'immeubles ..... 42.945"</p> <p>- est ajoutée une position 1230, nouvelle, libellée "1230 Dépenses diverses ..... 11.130"</p>	0	+ 139.445	139.445
01.7.93.000 (93.00)	01.52	<p>Alimentation du fonds de la coopération au développement (Crédit non limitatif) .....</p> <p>- Transfert partiel à destination des articles nou- veaux 01.7.11.300 (100.616 euros), 01.7.12.310 (139.445 euros) et 31.7.74.250 (4.573 euros).</p> <p>- Réduction du crédit compte tenu de la majoration des crédits des articles 34.0.84.105 "Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces" (1.700.000 euros) et 34.0.84.237 "Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement" (5.200.000 euros), suite à une nouvelle évaluation de la participation à verser par le Luxembourg du fait de son adhésion à la Banque asiatique de développement.</p>	83.335.000	- 7.144.634	76.190.366

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 01.7 .....	118.076.500	- 6.904.573	111.171.927
		Nouveau total du département 01 .....	204.401.472	- 6.316.599	198.084.873

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</u>			
		<u>Section 02.0</u>			
		<u>Culture: dépenses générales</u>			
02.0.12.051 (12.12)	08.00	Frais de connexion au réseau RESTENA .....  Crédit nouveau destiné à couvrir les frais de connexion de l'Institut Grand-Ducal au réseau informatique RESTENA.	0	+ 3.970	3.970
02.0.12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Majoration du crédit en vue de tenir compte de l'augmentation des frais de location du hall de stockage loué par l'Etat pour les besoins du Musée national d'histoire et d'art (+ 8.127 euros). - Changement du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".	56.520	+ 8.127	64.647
02.0.12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études (Sans distinction d'exercice) .....  Majoration du crédit destinée à permettre l'engagement d'un consultant chargé des travaux de préfiguration de la future "Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte".	420.000	+ 125.000	545.000
02.0.12.312 (12.30)	08.10	Promotion de la création culturelle (Sans distinction d'exercice) .....  - Changement du libellé par l'addition de la mention "Sans distinction d'exercice". - Majoration du crédit en vue du paiement d'une première tranche pour la commande d'une oeuvre musicale destinée à être produite dans le cadre de l'ouverture de la "Salle des concerts" projetée pour 2005.	12.500	+ 25.000	37.500
02.0.33.021 (33.00)	08.00	Dotation du Fonds social culturel (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Majoration du crédit en vue de tenir compte du nombre croissant d'artistes professionnels indépendants et de l'accroissement des demandes d'indemnisation introduites par les intermittents du spectacle.	24.789	+ 75.000	99.789
02.0.33.025 (33.00)	08.00 08.20	Dotation à l'organisme chargé de la gestion du futur Centre culturel de rencontre Neumünster .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	405.800	- 1.662	404.138

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
02.0.33.026 (33.00)	08.00	Dotation à l'organisme chargé de la préfiguration et de la gestion de la future "Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte" .....  Suppression du crédit en attendant le vote de la loi portant création de l'établissement public chargé de la préfiguration et de la gestion de la "Salle de concert Grande-Duchesse Joséphine Charlotte".	152.175	- 152.175	0
02.0.33.027 (33.00)	08.00	Subsides au profit de l'association "Mission d'impulsion 2000" .....  Régularisation du solde comptable de la Mission d'impulsion.	143.598	+ 7.890	151.488
02.0.35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Transfert de 143.502 euros en provenance de l'article 03.0.35.040. - Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en compte de la contribution statutaire du Grand-Duché à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.	19.460	+ 143.502	162.962
02.0.11.520 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....  Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000 et permettant l'imputation budgétaire d'indemnités payées à des étudiants.	0	+ 5.652	5.652
02.0.11.631 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à l'indemnisation des membres-fonctionnaires de la commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste professionnel indépendant.	0	+ 943	943
02.0.12.502 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à l'indemnisation des membres-tiers de la commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste professionnel indépendant.	0	+ 372	372
02.0.12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Régularisation d'avances pour frais de route à l'étranger.	0	+ 29.153	29.153
02.0.12.551 (12.12)	08.00	Frais de connexion au réseau RESTENA .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à	0	+ 993	993

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		l'exercice 2001. - Crédit destiné à couvrir les frais de connexion de l'Institut Grand-ducal au réseau informatique RESTENA.			
02.0.12.690 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	0	+ 4.038	4.038
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné au paiement des frais de personnel et de location de matériel de musique engendrés dans le chef du conservatoire de la Ville d'Esch- sur-Alzette par l'organisation d'une épreuve avec orchestre du diplôme supérieur national.			
02.0.12.803 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles avec les pays partenaires ou non d'un accord culturel bilatéral conclu avec le Grand-Du- ché: frais divers .....	45.861	+ 45.861	91.722
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la prise en charge des frais de l'organisation par l'Institut des itinéraires culturels de l'exposition "Le temps et les jours"			
02.0.33.506 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" .....	0	+ 34.532	34.532
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Régularisation du solde de l'exercice 2000.			
02.0.33.517 (33.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle .....	0	+ 5.578	5.578
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Régularisation du solde 2000.			
02.0.33.522 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel natio- nal .....	0	+ 58.305	58.305
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001. - Crédit destiné au paiement des frais de concep- tion et de création de "l'Agenda du Luxembourg" pour l'Office national du tourisme.			
		Nouveau total de la section 02.0 .....	23.931.880	+ 420.079	24.351.959
		<u>Section 02.3</u>			
		<u>Bibliothèque nationale</u>			
02.3.12.220 (12.30)	08.20	Dépenses pour projets de recherche exécutés au titre I de la loi du 9 mars 1987 .....	58.000	+ 10.293	68.293

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
02.3.12.301 (12.30)	08.20	Majoration du crédit dans l'intérêt de l'indemnisation de l'expert chargé de l'élaboration du catalogue scientifique des manuscrits d'Echternach.  Projet "e-Bibliothèque nationale": dépenses diverses ...	303.000	+ 91.057	394.057
		Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels en vue de l'exécution du projet "e-BNL".			
		Nouveau total de la section 02.3 .....	4.304.551	+ 101.350	4.405.901
		<u>Section 02.6</u>			
		<u>Musée national d'histoire naturelle</u>			
02.6.11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	34.049	+ 7.436	41.485
		Majoration du crédit devant permettre l'engagement d'étudiants supplémentaires par le Musée d'Histoire Naturelle.			
02.6.33.500 (33.00)	07.30	Participation de l'Etat au financement d'activités destinées à sensibiliser les jeunes au patrimoine naturel: convention avec l'association "Panda Club" .....	0	+ 31.086	31.086
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001. - Crédit destiné à couvrir le solde de l'aide financière de l'Etat pour l'exercice 2001.			
		Nouveau total de la section 02.6 .....	5.139.603	+ 38.522	5.178.125
		<u>Section 02.8</u>			
		<u>Commissariat à l'enseignement musical</u>			
02.8.11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	11.484	+ 11.775	23.260
		- Majoration du crédit dans l'intérêt des membres (fonctionnaires) des conseils, groupes de travail et commissions fonctionnant dans le cadre de l'enseignement musical. - Au détail, - la position 1) a), libellée "1) Jetons de présence a) Conseil supérieur de la musique" est ramenée à (10.567 - 2.967 =) ..... 7.600 - la position 1)b), libellée "1) Jetons de présence b) Commission nationale des programmes" est portée à (917 + 13.743 =) ..... 14.660 - est ajoutée une position 1)c), libellée "1) Jetons de présence c) Concours supérieur ..... 1.000"			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
02.8.12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers .....	1.700	+ 14.090	15.790
		- Majoration du crédit dans l'intérêt des membres (tiers) des conseils, groupes de travail et commissions fonctionnant dans le cadre de l'enseignement musical. - Le détail se présente comme suit: "1) Jetons de présence a) Conseil supérieur de la musique 5.300 b) Commission nationale des programmes ..... 1.940 c) Concours supérieur ..... 8.550"			
02.8.12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.250	+ 3.000	4.250
		Majoration du crédit dans l'intérêt des visites des différents établissements d'enseignement musical par le commissaire à l'enseignement musical.			
02.8.35.060 (35.00)	08.00 01.34	Cotisations à des organismes internationaux .....	0	+ 1.450	1.450
		Crédit nouveau dans l'intérêt de l'adhésion du Conseil Supérieur de la musique au Conseil International de la musique.			
02.8.35.560 (35.00)	08.00 01.34	Cotisations à des organismes internationaux .....	0	+ 1.364	1.364
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001. - Crédit nouveau dans l'intérêt de l'adhésion du Conseil supérieur de la musique au Conseil International de la Musique.			
Nouveau total de la section 02.8 .....			6.092.855	+ 31.680	6.124.535
<u>Section 03.0</u>					
<u>Enseignement supérieur.- Dépenses générales</u>					
03.0.35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	50.355	+ 255.000	305.355
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge, par l'Etat, des frais résultant de la création d'une chaire professorale "Pierre Werner" par l'Institut universitaire européen de Florence dans le cadre d'un programme sur l'intégration monétaire en Europe qui s'étend sur la période 2002-2005. Pour 2002, le détail des frais se présente comme suit: - Rémunération d'un professeur .... 185.000 euros - Rémunération des assistants de recherche ..... 25.000 euros - Travaux de secrétariat ..... 22.000 euros - Support logistique ..... 23.000 euros Total ..... 255.000 euros			
03.0.35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	174.000	- 143.502	30.498

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Transfert d'un crédit de 143.502 euros à l'article 02.0.35.060.			
03.0.44.004 (44.00)	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région .....	141.949	- 581	141.368
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.			
03.0.11.630 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	11.540	+ 20.694	32.234
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Majoration du crédit dans l'intérêt de l'indem- nisation des membres de diverses commissions d' examen et d'homologation.			
03.0.44.502 (44.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut "Training of European Statisticians" .....	0	+ 39.044	39.044
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l' exercice 2000. - Crédit nouveau destiné à couvrir les frais de loyer des mois d'août à décembre 2000 de l'immeu- ble sis à 1274 Howald, 3, rue des Bruyères loué par l'Etat dans l'intérêt de l'institut "Training of European Statisticians".			
Nouveau total de la section 03.0 .....			20.624.846	+ 170.655	20.795.501
<u>Section 03.2</u>					
<u>Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques</u>					
03.2.11.632 (11.12)	04.44	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des pa- trons de stage .....	0	+ 10.450	10.450
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit dans l'intérêt de l'indemnisation des pa- trons de stage de l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques.			
Nouveau total de la section 03.2 .....			1.798.376	+ 10.450	1.808.826
<u>Section 03.3</u>					
<u>Institut supérieur de technologie</u>					
03.3.11.131 (11.12)	04.44	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	239.765	- 982	238.783
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 03.3 .....	8.916.942	- 982	8.915.960
		<u>Section 03.4</u>			
		<u>Institut d'études éducatives et sociales</u>			
03.4.11.130 (11.12)	04.44	Indemnités pour services extraordinaires .....	329.079	+ 60.550	389.629
		Majoration du crédit en vue de tenir compte du nombre d'étudiants sensiblement plus élevé que prévu initialement (+ 14.1 %).			
03.4.12.000 (12.15)	04.44	Indemnités pour services de tiers .....	373.887	+ 69.543	443.430
		Majoration du crédit en vue de tenir compte du nombre d'étudiants sensiblement plus élevé que prévu initialement (+ 14.1 %).			
03.4.12.250 (12.00)	04.44	Frais d'exploitation courants .....	192.500	+ 21.926	214.426
		Majoration du crédit en vue de tenir compte du nombre d'étudiants sensiblement plus élevé que prévu initialement (+ 14.1 %).			
		Nouveau total de la section 03.4 .....	4.506.518	+ 152.019	4.658.537
		<u>Section 03.5</u>			
		<u>Recherche scientifique et recherche appliquée</u>			
03.5.12.301 (12.30)	01.41	Projet ENA (European navigator): frais de fonctionnement, frais divers. (Sans distinction d'exercice) .....	0	+ 1.690.000	1.690.000
		Crédit nouveau destiné à assurer le financement du projet comme dans le passé, compte tenu du fait que la loi portant création de l'établissement public "Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe" n'a pas encore été votée.			
03.5.33.014 (33.00)	04.60 01.41	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe .....	1.590.000	- 1.590.000	0
		Voir l'article précédent.			
		Nouveau total de la section 03.5 .....	26.340.979	+ 100.000	26.440.979
		Nouveau total du département 02 .....	122.266.026	+ 1.023.773	123.289.799

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>04 - MINISTERE DES FINANCES</u></b>			
		<u>Section 04.1</u>			
		<u>Contributions directes et métrologie</u>			
04.1.11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement .....	5.925	+ 186	6.111
		Majoration du crédit pour tenir compte de l'engagement supplémentaire d'un artisan pour les besoins du service de métrologie (suite à un changement d'administration).			
04.1.12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	1.168.231	+ 9.750	1.177.981
		Majoration du crédit pour couvrir les frais de location de lignes téléphoniques suite à la location d'un immeuble supplémentaire pour les besoins de l'administration des contributions à Esch-sur-Alzette.			
04.1.12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique ....	0	+ 650.000	650.000
		Crédit nouveau dans l'intérêt de la gestion des serveurs informatiques par une société externe suite aux problèmes de recrutement direct de personnel qualifié.			
04.1.12.520 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	0	+ 1.036	1.036
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à 2000.			
		- Crédit destiné à la régularisation de 2 factures pour frais de carburant restées en souffrance.			
04.1.12.540 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	0	+ 462	462
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à 2000.			
		- Crédit destiné à la régularisation de 4 factures pour frais d'entretien de photocopieurs restées en souffrance.			
04.1.12.800 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables .....	0	+ 964	964
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à 2000.			
		- Crédit destiné à la régularisation de 2 factures pour frais d'imprimerie arrivées tardivement au département ministériel.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 04.1 .....	39.331.017	+ 662.398	39.993.415
		<u>Section 04.2</u>			
		<u>Enregistrement et domaines</u>			
04.2.12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers .....	14.318	+ 10.948	25.266
		- Majoration du crédit pour tenir compte d'un recours accru aux transporteurs de fonds suite au transfert dans un autre immeuble de certains agents de l'Enregistrement.			
		- Au détail, la position 9), libellée "9) Divers" est portée à (8.552 + 10.948 =) .....	19.500		
04.2.12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif) .....	244.000	+ 25.000	269.000
		- Majoration du crédit pour tenir compte de la nouvelle location suite au transfert dans un autre immeuble d'agents de l'Enregistrement.			
		- Voir également l'article 04.2.12.000.			
		- Au détail, la position 1), libellée "1) Loyers" est portée à (223.964 + 20.000 =) .....	243.964		
		et la position 2), libellée "2) Charges locatives accessoires" est portée à (20.036 + 5.000 =) .....	25.036		
04.2.12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	22.149	+ 11.455	33.604
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge des frais d'organisation d'un séminaire dans le cadre du programme FISCALIS proposé par la Commission européenne en octobre 2001.			
04.2.24.010 (24.10)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif) .....	100	+ 320	420
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la location de terminaux de paiement à cartes bancaires dans le cadre de la réorganisation du registre de commerce et des sociétés.			
		Nouveau total de la section 04.2 .....	20.121.969	+ 47.723	20.169.692

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<u>Section 04.3</u>					
<u>Douanes et accises</u>					
04.3.11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service .....	30.510	+ 465	30.975
		- Majoration du crédit suite à la révision du relevé des bénéficiaires d'une croix de service en 2002 .....	+ 590		
		- Adaptation du crédit en fonction de la nou- velle hypothèse en matière d'évolution des prix .....	- 125		
		Total .....		+ 465	
04.3.12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (Sans distinction d'exercice) .....	160.000	+ 20.000	180.000
		- Majoration du crédit dans l'intérêt du renforce- ment des dispositifs de sécurité.			
		- Au détail, la position 1), libellée "1) Assurances" est portée à (29.300 + 4.000 =) .....	33.300		
		la position 2), libellée "2) Carburant" est portée à (65.100 + 8.000 =) .....	73.100		
		la position 3), libellée "3) Réparations et entretien" est portée à (65.600 + 8.000 =) .....	73.600		
04.3.12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection ....  Voir article 04.3.12.020.	38.815	+ 105.600	144.415
04.3.12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	289.000	+ 73.422	362.422
		- Voir article 04.3.12.020.			
		- Au détail, la position 2), libellée "2) Frais téléphoniques" est portée à (99.000 + 73.422 =) .....	172.622		
04.3.12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	15.000	+ 73.000	88.000
		- Voir article 04.3.12.020.			
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acqui- sition de matériel de protection individuelle (cas- ques et lampes) ainsi que de matériel spécial pour le contrôle des véhicules aux frontières.			
04.3.12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études:			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(12.30)		frais d'organisation et de participation .....	75.000	+ 1.440	76.440
		Voir article 04.3.12.020.			
04.3.12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir ..  - Voir article 04.3.12.020. - Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition de 200 holsters pour les armes à poing et de 40 sacoches pour armes longues.	46.000	+ 29.800	75.800
04.3.12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens anti-drogue et dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue .....	32.000	+ 8.700	40.700
		Voir article 04.3.12.020.			
		Nouveau total de la section 04.3 .....	32.320.172	+ 312.427	32.632.599
		Nouveau total du département 04 .....	93.261.382	+ 1.022.548	94.283.930

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé																																				
		<b>05 - MINISTERE DES FINANCES:</b> <b>TRESOR ET BUDGET</b>																																							
		Section 05.0 <u>Dépenses générales</u>																																							
05.0.12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Adaptation du crédit suite à certaines majorations de loyers existants à des locations nouvelles et à un transfert de crédit vers la section 00.0: <table style="margin-left: 40px; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Loyers</th> <th>Charges</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>majorations</td> <td>+ 35.201</td> <td>+ 18.068</td> <td>+ 53.269</td> </tr> <tr> <td>réductions</td> <td>-</td> <td>- 161.131</td> <td>- 161.131</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>+ 35.201</b></td> <td><b>- 143.063</b></td> <td><b>- 107.862</b></td> </tr> </tbody> </table> - Transfert à l'article 00.0.10.006.  - Au détail, la position 1), libellée "1) Loyers" est portée à (4.565.485 + 35.201 =) ..... 4.600.686 et la position 2), libellée "2) Charges locatives accessoires" est portée à (860.147 - 143.063 =) ..... 717.084		Loyers	Charges	Total	majorations	+ 35.201	+ 18.068	+ 53.269	réductions	-	- 161.131	- 161.131	<b>Total</b>	<b>+ 35.201</b>	<b>- 143.063</b>	<b>- 107.862</b>	5.425.632	- 107.862	5.317.770																				
	Loyers	Charges	Total																																						
majorations	+ 35.201	+ 18.068	+ 53.269																																						
réductions	-	- 161.131	- 161.131																																						
<b>Total</b>	<b>+ 35.201</b>	<b>- 143.063</b>	<b>- 107.862</b>																																						
05.0.12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Détail de l'amendement présenté: <table style="margin-left: 40px; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Loyers</th> <th>Charges</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux Publics (maison des Sciences)</td> <td>740.903</td> <td>50.000</td> <td>790.903</td> </tr> <tr> <td>Justice - SCAS</td> <td>416.312</td> <td>78.836</td> <td>495.148</td> </tr> <tr> <td>Santé (service pléoptique et orthoptique)</td> <td>75.765</td> <td>15.000</td> <td>90.765</td> </tr> <tr> <td>Divers services parkings</td> <td>184.737</td> <td>44.620</td> <td>229.357</td> </tr> <tr> <td>hausse loyers</td> <td>49.500</td> <td>-</td> <td>49.500</td> </tr> <tr> <td><b>Sous-total</b></td> <td><b>1.467.217</b></td> <td><b>188.456</b></td> <td><b>1.655.673</b></td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>6.070</td> <td>7.200</td> <td>13.270</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>1.473.287</b></td> <td><b>195.656</b></td> <td><b>1.668.943</b></td> </tr> </tbody> </table> - Au détail la position 1), libellée "1) Loyers" est portée à (12.558.473 + 1.473.287 =) ..... 14.031.760		Loyers	Charges	Total	Travaux Publics (maison des Sciences)	740.903	50.000	790.903	Justice - SCAS	416.312	78.836	495.148	Santé (service pléoptique et orthoptique)	75.765	15.000	90.765	Divers services parkings	184.737	44.620	229.357	hausse loyers	49.500	-	49.500	<b>Sous-total</b>	<b>1.467.217</b>	<b>188.456</b>	<b>1.655.673</b>	Divers	6.070	7.200	13.270	<b>Total</b>	<b>1.473.287</b>	<b>195.656</b>	<b>1.668.943</b>	13.050.020	+ 1.668.943	14.718.963
	Loyers	Charges	Total																																						
Travaux Publics (maison des Sciences)	740.903	50.000	790.903																																						
Justice - SCAS	416.312	78.836	495.148																																						
Santé (service pléoptique et orthoptique)	75.765	15.000	90.765																																						
Divers services parkings	184.737	44.620	229.357																																						
hausse loyers	49.500	-	49.500																																						
<b>Sous-total</b>	<b>1.467.217</b>	<b>188.456</b>	<b>1.655.673</b>																																						
Divers	6.070	7.200	13.270																																						
<b>Total</b>	<b>1.473.287</b>	<b>195.656</b>	<b>1.668.943</b>																																						

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		et la position 2), libellée "2) Charges locatives accessoires" est portée à (491.547 + 195.656 =) ..... 687.203			
		Nouveau total de la section 05.0 .....	21.793.470	+ 1.561.081	23.354.551
		<u>Section 05.2</u>			
		<u>Trésorerie de l'Etat</u>			
05.2.12.540 (12.12)	01.23	Frais de bureau .....	0	+ 865	865
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à 2000. - Crédit destiné à la régularisation de 6 factures restées en souffrance.			
05.2.12.550 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications .....	0	+ 285	285
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à 2000. - Crédit destiné à la régularisation d'une facture restée en souffrance.			
		Nouveau total de la section 05.2 .....	2.102.393	+ 1.150	2.103.543
		<u>Section 05.4</u>			
		<u>Cadastre et topographie</u>			
05.4.12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques (Crédit non limitatif) .....	388.500	- 1.600	386.900
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.			
		Nouveau total de la section 05.4 .....	10.950.267	- 1.600	10.948.667
		<u>Section 05.9</u>			
		<u>Provision globale pour amendements</u>			
05.9.01.000 (01.00)	13.90	Provision globale pour amendements .....	4.000.000	- 4.000.000	0
		Nouveau total de la section 05.9 .....	4.000.000	- 4.000.000	0

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total du département 05 .....	40.630.636	- 2.439.369	38.191.267

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b>07 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>					
<u>Section 07.0</u>					
<u>Justice</u>					
07.0.12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.000	+ 400	2.400
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit dans l'intérêt de la réparation de la voiture de service.</li> <li>- Au détail, la position 3) libellée "3) Réparation et entretien" est portée à (890 + 400 =) ..... 1.290</li> </ul>					
07.0.12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	15.500	+ 29.500	45.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge des frais de nettoyage des bureaux loués pour l'accueil des réfugiés.</li> <li>- Au détail, la position 1) libellée "1) Nettoyage" est portée à (4.500 + 29.500 =) ..... 34.000</li> </ul>					
07.0.33.010 (33.00)	03.10	Subsides aux barreaux .....	22.570	- 12.400	10.170
Adaptation du crédit suite au maintien du principe de la prise en charge directe par l'Etat des frais en relation avec la gestion administrative des dossiers de demandes d'assistance judiciaire par les barreaux.					
07.0.33.012 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus .....	123.200	+ 0	123.200
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du libellé suite à la signature d'une convention avec l'a.s.b.l. DEFI.</li> <li>- Ancien libellé: "Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association DEFI".</li> </ul>					
07.0.35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux (Crédit non limitatif) .....	150.000	+ 575	150.575
Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge de l'augmentation de la cotisation dans l'intérêt de la commission internationale de l'état civil.					
07.0.11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	0	+ 9.110	9.110
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.</li> <li>- Présentation tardive d'une déclaration de la commission de contrôle et de surveillance sur les courses hippiques.</li> </ul>					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
07.0.12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement d'une facture restée en souffrance.	0	+ 170	170
Nouveau total de la section 07.0 .....			1.585.078	+ 27.355	1.612.433
<u>Section 07.1</u>					
<u>Services judiciaires</u>					
07.1.12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	192.755	- 790	191.965
07.1.12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale (Crédit non limitatif) .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	275.000	- 750	274.250
07.1.11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Régularisation de 2 déclarations restées en souffrance.	0	+ 5.465	5.465
07.1.12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Régularisation de 2 déclarations restées en souffrance.	0	+ 620	620
07.1.12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Majoration du crédit destinée à la régularisation de déclarations présentées tardivement et restées en souffrance.	3.110	+ 280	3.390
07.1.12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Majoration du crédit destinée à la régularisation de factures présentées tardivement et restées en souffrance.	16.386	+ 5.035	21.421
07.1.12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	0	+ 2.840	2.840

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Régularisation de factures présentées tardivement et restées en souffrance.			
07.1.34.550 (34.30)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire .....	0	+ 19.910	19.910
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Régularisation de 8 déclarations présentées tardivement.			
Nouveau total de la section 07.1 .....			37.584.629	+ 32.610	37.617.239
<u>Section 07.2</u>					
<u>Etablissements pénitentiaires</u>					
07.2.12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	825.000	+ 0	825.000
		Modification du libellé par l'ajout de la mention "et sans distinction d'exercice".			
07.2.12.305 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire .....	0	+ 25.000	25.000
		Transfert du crédit à partir de l'article 14.1.12.305 (Direction de la Santé) dans l'intérêt de l'a.s.b.l. s'occupant au centre pénitentiaire des problèmes liés au SIDA.			
07.2.12.510 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	0	+ 58	58
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Paiement d'une facture restée en souffrance.			
07.2.12.520 (12.14)	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	0	+ 600	600
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Paiement d'une facture restée en souffrance.			
07.2.12.541 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau ....	0	+ 6.945	6.945
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Paiement d'une facture restée en souffrance.			
07.2.12.583 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses .....	0	+ 1.205	1.205

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement d'une facture restée en souffrance.			
07.2.12.650 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service .....	0	+ 61.592	61.592
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement de 34 factures restées en souffrance.			
07.2.12.710 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation .....	0	+ 16.875	16.875
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement de 15 factures présentées tardivement et restées en souffrance.			
07.2.12.810 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	0	+ 4.955	4.955
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement de 12 factures restées en souffrance.			
07.2.12.811 (12.50)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; enseignement et réadaptation sociale; dépenses diverses ..	0	+ 2.040	2.040
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement de 2 factures présentées tardivement et restées en souffrance.			
07.2.12.812 (12.50)	03.30	Services éducatifs: premier équipement des salles de classes et locaux annexes; matériel didactique .....	0	+ 2.165	2.165
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement d'une facture restée en souffrance pour défaut de crédit.			
07.2.12.820 (12.50)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus: acquisition d'outillage et de matières premières .....	0	+ 1.515	1.515
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Paiement de 5 factures restées en souffrance.			
Nouveau total de la section 07.2 .....			22.440.412	+ 122.950	22.563.362

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>Section 07.3</u>			
		<u>Juridictions administratives</u>			
07.3.12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	57.100	+ 250	57.350
		- Majoration du crédit suite au renforcement des effectifs par 2 magistrats.			
		- Au détail, la position 1) libellée "1) Articles et matériel de bureau" est portée à (11.000 + 250 =) .....	11.250		
07.3.12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	74.400	+ 3.700	78.100
		- Majoration du crédit suite au renforcement des effectifs par 2 magistrats.			
		- Au détail, la position 9) libellée "9) Divers" est portée à (19.860 + 3.700 =) .....	23.560		
07.3.12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	0	+ 4.650	4.650
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Paiement d'une facture restée en souffrance.			
		Nouveau total de la section 07.3 .....	2.128.669	+ 8.600	2.137.269
		Nouveau total du département 07 .....	63.738.788	+ 191.515	63.930.303

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</u></b>			
		<u>Section 08,0</u>			
		<u>Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</u>			
08.0.11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	14.800.000	- 4.285.000	10.515.000
		- Réduction du crédit en vue de tenir compte de la nouvelle hypothèse de l'évolution de l'échelle mobile des salaires (600,69 au lieu de 603,15) en ce qui concerne les crédits pour frais de personnel. - Au détail. il est ajouté une nouvelle position 5). libellée comme suit: "5) A déduire: moins-value de dépenses suite à une nouvelle hypothèse de l'évolution de l'échelle mobile des salaires .....-4.285.000"			
08.0.11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	0	+ 100	100
		Introduction d'un crédit nouveau devant permettre, le cas échéant, l'imputation des rémunérations d'agents de services pour lesquels aucun article budgétaire spécifique n'est prévu.			
08.0.33.000 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique .....	799.142	- 2.890	796.252
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
08.0.11.630 (11.12)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires .....	0	+ 16.672	16.672
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit permettant de régulariser des ordonnances de paiement présentées tardivement à la Cour des Comptes.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
08.0.12.512 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	0	+ 2.825	2.825
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la régularisation d'une déclaration de frais de route restée en souffrance.			
		Nouveau total de la section 08.0 .....	91.869.515	- 4.268.293	87.601.222
		<u>Section 08.1</u>			
		<u>Pensions</u>			
08.1.34.011 (34.30)	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.276.216	- 9.284	2.266.932
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Nouveau détail: 1) Suppléments de pensions payés aux employés de l'Etat en retraite ou à leurs survivants ..... 138.816 2) Suppléments de pension payés aux ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants ..... 2.128.116			
08.1.93.000 (93.00)	06.12	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	217.181.169	- 885.792	216.295.377
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
		Nouveau total de la section 08.1 .....	222.320.506	- 895.076	221.425.430
		<u>Section 08.3</u>			
		<u>Institut National de l'Administration Publique</u>			
08.3.11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires .....	166.467	- 10.697	155.770
		- a) Majoration du crédit afin de tenir compte notamment d'un nombre plus élevé de stagiaires que prévus, ainsi que de la réduction de stage de 3 ans à 2 ans pour les carrières administratives ayant conduit à une accélération de la cadence de cours .....			+ 5.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		b) Transfert vers l'article 08.3.12. 000 des crédits pour le paiement d'indemnités revenant à des fonc- tionnaires communaux ..... - 15.697 ----- - 10.697  - Au détail, la position 2), libellée "2) Cours et examens" est ramenée à (159.947 - 10.697 =) ..... 149.250			
08.3.12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour ser- vices de tiers .....  - Majoration du crédit: a) suite au transfert des crédits pour le paiement des indemnités revenant aux fonctionnaires communaux de l'article 08.3.11.130 vers l'article sous rubri- que: Réduction correspondante à l'en- droit de l'article 08.3.11.130 ..... + 15.697 b) au vu notamment d'un nombre plus im- portant de stagiaires que prévus, ain- si que de la réduction de stage de 3 ans à 2 ans au niveau des carrières administratives ayant conduit à une accélération de la cadence des cours + 30.000 ----- + 45.697  - Au détail, la position 2), libellée "2) Cours et examens" est portée à (62.535 + 45.697 =) ..... 108.232	62.535	+ 45.697	108.232
		Nouveau total de la section 08.3 .....	821.561	+ 35.000	856.561
		<u>Section 08.5</u>			
		<u>Centre informatique de l'Etat</u>			
08.5.11.131 (11.12)	Divers codes	Primes d'informatique (centre informatique et autres ad- ministrations). (Crédit non limitatif) .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.	606.620	- 2.474	604.146
08.5.12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informa- tique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  a) Inscription du crédit permettant la mise en oeuv- re d'un plan de sauvegarde et de dédoublement des données du Centre informatique de l'Etat et de l'Administration des Contributions. b) Changement du libellé par l'addition des mots "sans distinction d'exercice".	10	+ 2.355.000	2.355.010

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 08.5 .....	22.743.120	+ 2.352.526	25.095.646
		<u>Section 08.6</u>			
		<u>Service central des imprimés</u>			
08.6.12.048 (12.12)	01.34	Frais d'impression: dépenses résultant de la fixation de nouveaux tarifs en matière de travaux d'impression pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif) .....	0	+ 619.734	619.734
		Introduction d'un crédit exceptionnel permettant de prendre en charge par le biais d'un crédit global les frais supplémentaires résultant en 2002 de la conclusion d'un nouvel accord avec l'Association des Maîtres Imprimeurs Luxembourgeois (AMIL) en ce qui concerne les tarifs d'impression.			
08.6.12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif) .....	200.625	+ 96.102	296.727
		1) Changement du libellé par l'addition de la mention "Crédit non limitatif". 2) Majoration du crédit, suite à la décision des P. et T. d'abandonner, à partir du 1er janvier 2002, le mécanisme de l'affranchissement par forfait. 3) Au détail, la position 1), libellée "1) Frais postaux" est portée à (193.000 + 96.102 =) ..... 289.102			
08.6.12.546 (12.12)	01.34	Crédit commun: frais d'impression de sécurité .....	0	+ 14.368	14.368
		Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001 et destiné à régulariser une ordonnance de paiement provisoire.			
		Nouveau total de la section 08.6 .....	4.022.759	+ 730.204	4.752.963
		Nouveau total du département 08 .....	342.920.221	- 2.045.639	340.874.582

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR</u></b>					
<b><u>Section 09.1</u></b>					
<b><u>Finances communales</u></b>					
09.1.11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	7.937.312	- 32.417	7.904.895
Nouveau total de la section 09.1 .....			271.948.931	- 32.417	271.916.514
<b><u>Section 09.3</u></b>					
<b><u>Caisse de prévoyance</u></b>					
09.3.42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	23.389.271	- 95.524	23.293.747
09.3.42.001 (34.20)	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26. 3. 1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	842.034	- 3.439	838.595
09.3.42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	6.812.360	- 27.822	6.784.538
Nouveau total de la section 09.3 .....			31.043.665	- 126.785	30.916.880
<b><u>Section 09.5</u></b>					
<b><u>Police grand-ducale</u></b>					
09.5.11.060	13.90	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(11.10)		des agents chargés temporairement de certaines missions au Commissariat Central de la circonscription régionale de police de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	0	+ 798.000	798.000
		Inscription d'un crédit devant permettre la prise en charge par l'Etat des traitements d'agents de la Ville de Luxembourg mais prestant leurs services auprès de la Circonscription régionale de Police de Luxembourg.			
09.5.11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police (Crédit non limitatif) .....	2.641.041	- 10.786	2.630.255
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Au détail, la position 1), libellée "1) Rémunérations de base" est ramenée à (2.641.041 - 10.786 =) ..... 2.630.255			
09.5.11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	406.513	- 1.293	405.220
		- Majoration du crédit destinée à indemniser les secrétaires des comités de concertation régionaux au sein des trois commissariats de district (+ 150 euros). - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 1.443 euros). - Au détail, - est ajoutée une position 1), nouvelle, libellée "1) Jetons de présence ..... 150" - la position 5), libellée "5) Prestations individuelles" est ramenée à (353.234 - 1.443 =) ..... 351.791			
09.5.12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers .	700.000	+ 37.350	737.350
		- Majoration du crédit destinée à couvrir les frais de location de 6 véhicules blindés supplémentaires pour la période du 1er janvier au 15 février 2002, mesure proposée par le comité permanent de sécurité. - Au détail, est ajoutée une position 4), nouvelle, libellée "4) Location ..... 37.350"			
09.5.12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications .....	820.310	+ 87.690	908.000
		- Réévaluation du crédit compte tenu des résultats probables de l'exercice 2001. - Au détail, - la position 1), libellée "1) Frais postaux" est portée à (178.484 + 5.590 =) ..... 184.074 - la position 2), libellée "2) Frais téléphoniques" est portée à (577.597 + 79.604 =) ..... 657.201			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		- la position 4), libellée "4) Téléx et téléfax" est portée à (16.361 + 4.213 =) ..... 20.574			
		- la position 6), libellée "6) Sémaphore" est portée à (47.868 - 1.717 =) ..... 46.151			
09.5.12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	685.584	+ 181.962	867.546
		- Majoration du crédit suite à une réévaluation de certains loyers d'immeubles et des charges loca- tives afférentes. - Au détail, - la position 1), libellée "1) Loyers" est portée à (669.469 + 172.762 =) ..... 842.231			
		- la position 2), libellée "2) Charges locatives accessoires" est portée à (16.115 + 9.200 =) ..... 25.315			
09.5.12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	741.472	+ 103.727	845.199
		- Majoration du crédit suite à une réévaluation de certains loyers d'immeubles et des charges loca- tives afférentes. - Au détail, - la position 1), libellée "1) Loyers" est portée à (701.584 + 100.244 =) ..... 801.828			
		- la position 2), libellée "2) Charges locatives accessoires" est portée à (39.888 + 3.483 =) ..... 43.371			
09.5.12.500 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers .....	0	+ 10.861	10.861
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 1997. - Inscription d'un crédit devant permettre le paie- ment d'une facture concernant des services de traduction simultanée lors d'une réunion interna- tionale sur le crime organisé sous la présidence luxembourgeoise en 1997.			
09.5.12.511 (12.13)	03.20	Frais de déménagement .....	0	+ 1.890	1.890
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit devant permettre de re- dresser une erreur d'ordonnancement.			
09.5.12.540 (12.12)	03.20	Frais de bureau .....	0	+ 799	799

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
09.5.12.851 (12.13)	03.20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.</li> <li>- Inscription d'un crédit devant permettre le paiement d'une facture présentée tardivement.</li> </ul> Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers .....	0	+ 4.991	4.991
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.</li> <li>- Inscription d'un crédit devant permettre le paiement de 3 factures présentées tardivement et d'une facture égarée.</li> </ul> Nouveau total de la section 09.5 .....	103.884.054	+ 1.215.191	105.099.245
<u>Section 09.6</u>					
<u>Protection civile - Incendie</u>					
09.6.12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif) .....	171.758	+ 30.600	202.358
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf commentaire de l'article 09.6.12.130: Frais d'envoi de la brochure sur le comportement de la population en cas d'accident à la Centrale nucléaire de Cattenom.</li> <li>- Au détail, la position 1), libellée "1) Frais postaux" est portée à (22.980 + 30.600 =) ..... 53.580</li> </ul>			
09.6.12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication .....	33.733	+ 173.500	207.233
		Majoration du crédit destinée à la mise à jour de la brochure sur le comportement de la population en cas d'accident à la Centrale nucléaire de Cattenom, suite aux risques d'attentats terroristes.			
09.6.12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	440.680	+ 76.750	517.430
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit permettant l'acquisition de divers matériel d'intervention dans le cadre des mesures anti-terrorisme décidées par le Gouvernement.</li> <li>- Au détail, la position 1), libellée "1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits absorbants et autre matériel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbures" est portée à (200.000 + 76.750 =) ..... 276.750</li> </ul>			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 09.6 .....	7.972.479	+ 280.850	8.253.329
		<u>Section 09.7</u>			
		<u>Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)</u>			
09.7.12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques ....  - Majoration du crédit destinée à la conclusion de nouveaux contrats d'entretien, suite au changement des équipements informatiques installés. - Au détail, la position 2), libellée "2) Contrats d'entretien" est portée à (7.000 + 4.800 =) ..... 11.800	8.000	+ 4.800	12.800
09.7.33.000 (33.00)	07.50	Contribution aux frais de fonctionnement de l'établissement public "Parc Hosingen" .....  Suppression du crédit suite à la recommandation y relative de la Cour des Comptes.	125	- 125	0
09.7.33.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Réévaluation du crédit nécessaire au fonctionnement de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE). - Au détail, la position 4), libellée "4) Observatoire européen" est portée à (131.100 + 280.000 =) ..... 411.100	400.000	+ 280.000	680.000
09.7.43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation .....  - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Au détail, - la position 1), libellée "1) Parc naturel Haute Sûre" est ramenée à (290.526 - 985 =) ..... 289.541 - la position 2), libellée "2) Parc naturel de l'Our" est ramenée à (159.925 - 542 =) ..... 159.383	450.451	- 1.527	448.924
09.7.11.530 (11.00)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation de jetons de présence se rapportant à l'exercice 2000.	0	+ 1.458	1.458

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
09.7.12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	0	+ 2.641	2.641
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation de 2 déclarations de frais de route à l'étranger se rapportant à l'exercice 2000.			
		Nouveau total de la section 09.7 .....	2.827.434	+ 287.247	3.114.681
		<u>Section 09,9</u>			
		<u>Service pour la gestion globale de l'eau</u>			
09.9.12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour .....	28.459	+ 1.900	30.359
		Transfert de 1.900 euros de l'article 15.1.12.010 suite au regroupement d'une partie du personnel de l'Administration de l'environnement dans le Service pour la gestion de l'eau.			
09.9.12.020 (12.14)	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	0	+ 35.200	35.200
		- Transfert de 8.900 euros de l'article 15.1.12.020 (voir le commentaire relatif à l'article 09.9.12.010) a) Assurances ..... 2.800 euros b) Carburant ..... 6.100 euros Total ..... 8.900 euros			
		- Majoration du crédit permettant de payer les frais d'exploitation des véhicules repris de l'Administration des Ponts et Chaussées et des nouveaux véhicules à acquérir par le Service pour la gestion de l'Eau a) Assurances ..... 5.300 euros b) Carburant ..... 11.000 euros c) Entretien ..... 10.000 euros Total ..... 26.300 euros			
		- Au détail. - est ajoutée une position 1), nouvelle, libellée "1) Assurances ..... 8.100" - est ajoutée une position 2), nouvelle, libellée "2) Carburants et lubrifiants ..... 17.100" - est ajoutée une position 3), nouvelle, libellée "3) Réparations et entretien ..... 10.000"			
09.9.12.030 (12.16)	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection ....	0	+ 2.290	2.290
		- Transfert de 150 euros de l'article 15.1.12.030 (voir le commentaire relatif à l'article 09.9.12.010). - Majoration du crédit permettant l'acquisition de vêtements de sécurité, suite au transfert de personnel de l'Administration des Ponts et Chaussées au Service pour la gestion de l'eau (+ 2.140 euros).			
09.9.12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau .....	18.000	+ 11.500	29.500
		- Transfert de 10.000 euros de l'article 15.1.12.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		040 et de 1.000 euros de l'article 39.9.63.001. - Voir le commentaire relatif à l'article 09.9.12.010. - Majoration du crédit permettant l'acquisition d'un télécopieur (500 euros). - Au détail, - est ajoutée une position 1), nouvelle, libellée "1) Articles et matériel de bureau ... 10.000" - est ajoutée une position 2), nouvelle, libellée "2) Location et entretien des photocopieurs ..... 3.500" - est ajoutée une position 4), nouvelle, libellée "4) Consommables bureautiques ..... 1.250" - est ajoutée une position 5), nouvelle, libellée "5) Impression et reliure ..... 2.000" - est ajoutée une position 6), nouvelle, libellée "6) Documentation et bibliothèque .... 6.100" - est ajoutée une position 8), nouvelle, libellée "8) Accréditation du laboratoire ..... 6.000" - est ajoutée une position 9), nouvelle, libellée "9) Divers ..... 650"			
09.9.12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications ..... - Transfert de 2.500 euros de l'article 15.1.12.050. - Voir le commentaire relatif à l'article 09.9.12.010. - Au détail, la position 2), libellée "2) Frais téléphoniques" est portée à (1.000 + 2.500 =) ..... 3.500	2.000	+ 2.500	4.500
09.9.12.070 (12.12)	10.40	Location et entretien des équipements informatiques .... - Article nouveau. - Transfert de 1.300 euros de l'article 15.1.12.070 (voir le commentaire relatif à l'article 09.9.12.010). - Transfert de 5.000 euros de l'article 39.9.74.051 (Inscription d'un crédit permettant de conclure des contrats de maintenance pour les logiciels informatiques à acquérir par le biais de l'article 39.9.74.051).	0	+ 6.300	6.300
09.9.12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien (Crédit non limitatif) ..... - Majoration du crédit permettant le paiement de l'assurance et de l'entretien des locaux (voir le commentaire relatif à l'article 09.9.12.100) a) Nettoyage ..... + 4.750 euros b) Eau, gaz, électricité, taxes ..... + 6.600 euros c) Chauffage ..... + 4.350 euros d) Assurances ..... + 1.030 euros Total ..... +16.730 euros - Au détail, - la position 1), libellée "1) Nettoyage" est portée à (250 + 4.750 =) ..... 5.000 - est ajoutée une position 2), nouvelle,	250	+ 16.730	16.980

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		libellée "2) Eau, gaz, électricité, taxes .... 6.600" - est ajoutée une position 3), nouvelle, libellée "3) Chauffage ..... 4.350" - est ajoutée une position 5), nouvelle, libellée "5) Assurances ..... 1.030"			
09.9.12.100 (12.11)	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Article nouveau. - Inscription d'un crédit permettant le paiement du loyer et des frais accessoires des locaux mis à disposition du Service pour la gestion de l'eau, suite à son déménagement du Ministère de l'Intérieur. - Au détail, - est ajoutée une position 1), nouvelle, libellée "1) Loyers ..... 215.000" - est ajoutée une position 2), nouvelle, libellée "2) Charges locatives accessoires ... 14.000"	0	+ 229.000	229.000
09.9.12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en relation avec la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Transfert du crédit de l'article 09.9.12.121. - Modification du libellé. Ancien libellé: "Frais d'experts et d'études en relation avec l'aménagement des cours d'eau et l'hydrologie".	91.906	+ 110.015	201.921
09.9.12.121 (12.30)	07.33	Frais d'études et d'experts en relation avec l'épuration et la protection des eaux. (Sans distinction d'exercice) ..  - Transfert du crédit à destination de l'article 09.9.12.120. - Suppression de l'article.	110.015	- 110.015	0
09.9.12.170 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur ..  - Article nouveau. - Inscription d'un crédit permettant le remplacement de l'équipement défectueux ou usé.	0	+ 12.000	12.000
09.9.12.321 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes ..  - Inscription d'un crédit en vue d'organiser deux conférences internationales au cours de l'année 2002 (Commission Internationale pour la Protection du Rhin et Réunion semestrielle des Directeurs de l'Eau des pays situés dans le bassin du Rhin). - Détail des dépenses: a) Location du Centre de Conférences au Kirchberg ..... 7.000 b) Frais de traduction simultanée ..... 14.000 c) Frais accessoires (photocopie, infrastructure bureautique) ..... 1.000 d) Divers ..... 1.000	0	+ 23.000	23.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Total ..... ----- 23.000			
09.9.14.015 (14.10)	10.10	Cours d'eau: "Parc naturel germano-luxembourgeois de l'Our". (Sans distinction d'exercice) .....	0	+ 37.200	37.200
		- Article nouveau. - Inscription d'un crédit en vue de finaliser le projet de l'entretien et du développement du système des cours d'eau de l'Our et de ses affluents (projet transfrontalier germano-luxembourgeois effectué dans le cadre du programme Interreg II).			
09.9.33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau .....	2.600	+ 5.400	8.000
		- Transfert de 5.400 euros de l'article 39.9.52.010. - Majoration du crédit devant permettre l'allocation d'un subside au Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre pour l'encourager dans ses efforts pour l'aménagement et l'entretien des alentours du Lac de la Haute-Sûre.			
09.9.35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux (Crédit non limitatif) .....	60.000	+ 4.339	64.339
		- Transfert de 1.339 euros de l'article 19.0.35.060 (Contribution à la Commission internationale de l'hydrologie du bassin du Rhin). - Majoration du crédit permettant de payer la contribution luxembourgeoise à la Commission internationale pour la protection de la Meuse (+ 3.000 euros).			
		Nouveau total de la section 09.9 .....	2.507.760	+ 387.359	2.895.119
		Nouveau total du département 09 .....	422.424.965	+ 2.011.445	424.436.410

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS</u></b>					
<u>Section 10.0</u>					
<u>Dépenses générales</u>					
10.0.11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	16.787.946	- 68.752	16.719.194
10.0.43.000 (43.22)	04.33 04.34	Remboursement à la commune de Rédange/Attert des salaires des instructeurs de natation détachés à la piscine du Campus Geessekräppchen ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	119.660	- 490	119.170
10.0.12.580 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien ..  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la prise en charge des frais de chauffage et de consommation d'énergie de quatre établissements d'enseignement postprimaire.	0	+ 2.684	2.684
Nouveau total de la section 10.0 .....			36.724.855	- 66.558	36.658.297
<u>Section 10.2</u>					
<u>Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</u>					
10.2.12.221 (12.30)	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques (Sans distinction d'exercice) ..  - Majoration du crédit destinée à couvrir les frais supplémentaires engendrés par un nouveau projet de recherche pédagogique. - Au détail, la position B), libellée "B) Nouveaux projets" est portée à (456.450 + 6.188 =) ..... 462.638	1.600.000	+ 6.188	1.606.188
Nouveau total de la section 10.2 .....			2.588.939	+ 6.188	2.595.127

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<u>Section 10.6</u>					
<u>Service des équipements et des restaurants scolaires</u>					
10.6.11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	0	+ 97.000	97.000
Inscription d'un crédit dans l'intérêt de l'indemnisation de 7 apprentis cuisiniers.					
10.6.11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires .....	0	+ 6.944	6.944
Inscription d'un crédit dans l'intérêt de l'indemnisation du personnel chargé de la gestion des tickets dans les cantines scolaires.					
Nouveau total de la section 10.6 .....			4.419.007	+ 103.944	4.522.951
<u>Section 10.7</u>					
<u>Education différenciée</u>					
10.7.11.021 (11.00)	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux .....	2.029.000	- 8.309	2.020.691
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
10.7.12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	543.932	+ 4.098	548.030
- Majoration du crédit en vue de tenir compte de l'augmentation du loyer à payer par l'Etat aux propriétaires des immeubles abritant les services d'éducation différenciée d'Echternach, d'Ettelbruck et d'Olm.					
- Au détail,					
- la position 1), libellée "1) Loyers" est portée à (534.782 + 3.487 =) ..... 538.269					
- la position 2), libellée "2) Charges locatives accessoires" est portée à (9.150 + 611 =) ..... 9.761					
10.7.44.006 (44.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement ....	335.515	- 1.374	334.141
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy-					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		pothèse en matière d'évolution des prix.			
10.7.44.007 (44.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsateller" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	297.198	- 1.217	295.981
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
10.7.44.008 (44.00)	04.52	"Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement ....	170.755	- 699	170.056
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
Nouveau total de la section 10.7 .....			27.392.812	- 7.501	27.385.311
<u>Section 10.8</u>					
<u>Service de la formation des adultes</u>					
10.8.11.131 (11.12)	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif) .....	217.882	- 892	216.990
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
10.8.11.132 (11.12)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif) .....	105.711	+ 45.000	150.711
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de l'indemnisation des enseignants chargés de l'organisation des examens des cours spéciaux. - Au détail, la position 2), libellée "2) Cours et examens" est portée à (105.711 + 45.000 =) ..... 150.711			
10.8.12.000 (12.15)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	233.335	- 956	232.379
		- Ajout de la mention "Sans distinction d'exercice". - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
10.8.12.250 (12.00)	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants .....	73.000	+ 3.000	76.000
		- Majoration du crédit destinée à couvrir les frais courants résultant de l'organisation des examens			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		de langues organisés en collaboration avec des institutions internationales. - Le détail est modifié comme suit: "1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau (3.500 + 90 =) ..... 3.590 2) Location et entretien des machines à photocopier (2.600 + 295 =) ..... 2.895 3) Location et entretien des autres machines de bureau (1.000 + 50 =) ..... 1.050 4) Consommables bureautiques (1.850 + 90 =) ..... 1.940 5) Frais d'impression et de reliure (1.000 + 295 =) ..... 1.295 6) Documentation et bibliothèque (12.400 + 145 =) ..... 12.545  1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications 1) Frais postaux (5.450 + 590 =) ..... 6.040 2) Frais téléphoniques (6.500 + 590 =) ..... 7.090  1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 1) Brochures et dépliant (1.850 + 265 =) ..... 2.115  1218 Acquisition et entretien de matériel didactique (3.800 + 295 =) ..... 4.095  1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation (1.250 + 295 =) ..... 1.545"			
10.8.12.500 (12.15)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers; indemnités pour services de tiers .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001. - Crédit destiné à la régularisation d'une ordonnance de paiement provisoire émise pour indemniser des enseignants-tiers intervenant dans le cadre de cours du soir spéciaux.	0	+ 113.543	113.543
10.8.12.640 (12.16)	04.53	Production et diffusion de documents télévisés concernant l'apprentissage du luxembourgeois .....  Réduction du montant du restant, une partie de la facture relative à la réalisation de travaux d'édition du tome 3 du programme DA LASS ayant pu être payée cette année déjà.	49.307	- 984	48.323
		Nouveau total de la section 10.8 .....	5.802.941	+ 158.711	5.961.652
		<u>Section 11.0</u>  <u>Enseignement préscolaire et enseignement primaire</u>			
11.0.43.000	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(43.22)		l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	10.145.000	- 41.547	10.103.453
Nouveau total de la section 11.0 .....			181.300.554	- 41.547	181.259.007
<u>Section 11.1</u>					
<u>Enseignement secondaire</u>					
11.1.12.258 (12.00)	04.33	Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg: frais d'exploitation courants. (Sans distinction d'exercice) .....	171.000	+ 0	171.000
Ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".					
11.1.12.581 (12.11)	04.33 04.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	0	+ 158.980	158.980
- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit destiné à prendre en charge des factures de chauffage et d'électricité de quelques établissements d'enseignement secondaire restées en souffrance.					
Nouveau total de la section 11.1 .....			105.033.260	+ 158.980	105.192.240
<u>Section 11.2</u>					
<u>Enseignement secondaire technique</u>					
11.2.12.120 (12.30)	04.34	Projet de mise en conformité du lycée technique hôtelier par rapport aux normes réglementaires d'hygiène alimentaire: frais d'experts et d'études .....	0	+ 8.500	8.500
Crédit destiné à prendre en charge les frais d'analyse de l'état des lieux du lycée technique hôtelier et de l'établissement d'un plan d'hygiène alimentaire.					
11.2.12.580 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	0	+ 80.747	80.747
- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la prise en charge de factures de chauffage et d'électricité de quelques établissements d'enseignement secondaire technique restées en souffrance.					
Nouveau total de la section 11.2 .....			181.222.402	+ 89.247	181.311.649

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>Section 11.3</u>			
		<u>Service de la formation professionnelle</u>			
11.3.11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires (Sans distinction d'exercice) .....	487.975	+ 99.150	587.125
		- Ajout de la mention "Sans distinction d'exercice". - Majoration du crédit dans l'intérêt de l'indemnisation des enseignants-fonctionnaires intervenant dans le cadre des examens de fin d'apprentissage et de maîtrise.			
11.3.12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers (Sans distinction d'exercice) .....	779.136	- 99.150	679.986
		- Ajout de la mention "Sans distinction d'exercice". - Transfert de 99.150 euros à destination de l'article 11.3.11.130.			
11.3.34.050 (34.30)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité .....	5.600	+ 3.075	8.675
		Majoration du crédit en vue de tenir compte de la conclusion d'un contrat d'apprentissage additionnel à l'intention d'un candidat brasseur-malteur.			
11.3.41.010 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif) .....	251.488	+ 348.970	600.458
		Majoration du crédit compte tenu des nouvelles missions de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.			
11.3.11.630 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	449	+ 10.579	11.028
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Régularisation de déclarations restées en souffrance en raison de visas avec observations de la Cour des comptes.			
11.3.12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers .....	0	+ 2.024	2.024
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit dans l'intérêt de l'indemnisation de deux enseignants non fonctionnaires intervenus dans le cadre des examens de fin d'apprentissage et de maîtrise.			
		Nouveau total de la section 11.3 .....	26.302.410	+ 364.648	26.667.058

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<u>Section 11.4</u>					
<u>Sports.- Dépenses générales</u>					
11.4.12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif) .....	327.426	- 1.341	326.085
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
11.4.33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois .....	216.908	+ 49.579	266.487
- Changement du libellé par l'addition des mots "et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois". - Adaptation du crédit dans l'intérêt de la majoration de la participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement administratifs du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.					
11.4.33.016 (33.00)	08.30	Organisation du départ du Tour de France au Luxembourg: participation aux frais de l'association des organisateurs luxembourgeois. (Crédit non limitatif) .....	919.056	+ 0	919.056
Addition de la mention "Crédit non limitatif".					
11.4.33.017 (33.00)	08.30	Contribution à la Ville d'Esch-sur-Alzette pour l'accueil du Tour d'Italie .....	0	+ 149.000	149.000
Crédit destiné à prendre en charge la participation financière de l'Etat aux frais d'organisation et de préparation d'une étape du Tour d'Italie par la Ville d'Esch-sur-Alzette.					
11.4.43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO .....	0	+ 74.368	74.368
Crédit destiné au remboursement des frais engendrés dans le chef du syndicat intercommunal SISPOLO par l'utilisation du centre régional de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen.					
Nouveau total de la section 11.4 .....			8.761.782	+ 271.606	9.033.388
Nouveau total du département 10 .....			622.203.908	+ 1.037.718	623.241.626

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE SOCIALE ET DE LA JEUNESSE</u>			
		<u>Section 12.0</u>			
		<u>Famille</u>			
12.0.11.131 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....  Majoration du crédit afin de permettre en 2002 le paiement d'une indemnité aux huissiers chargés de l'accueil des demandeurs d'asile.	14.340	+ 2.888	17.228
12.0.33.000 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille: dépenses supplémentaires résultant d'éléments rétroactifs se rap- portant aux exercices 2000 et 2001 dans les nouvelles conventions collectives de travail pour employés privés et ouvriers du secteur d'aide de soins et du secteur so- cial .....  Inscription d'un crédit global permettant le paie- ment des éléments rétroactifs tels que prévus dans le protocole d'accord conclu le 9 novembre 2001.	0	+ 3.000.000	3.000.000
12.0.11.631 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001. - Inscription d'un crédit afin de permettre le paiement pour 2001 d'une indemnité aux huissiers chargés de l'accueil des demandeurs d'asile.	0	+ 2.818	2.818
		Nouveau total de la section 12.0 .....	23.059.233	+ 3.005.706	26.064.939
		<u>Section 12.1</u>			
		<u>Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</u>			
12.1.33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales pré- vus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres servi- ces pour enfants et familles .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.	4.570.333	- 14.519	4.555.814
12.1.33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'aide et d'assistance socio-familiale et de services d'adoption conventionnés .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.	2.505.621	- 7.914	2.497.707
12.1.33.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(33.00)		centres d'accueil conventionnés pour jeunes .....	20.316.894	- 78.004	20.238.890
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
12.1.33.003 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés .....	3.895.328	- 15.452	3.879.876
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
12.1.33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants .....	19.076.507	- 75.730	19.000.777
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
12.1.33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés .....	5.302.996	+ 32.769	5.335.765
		- Majoration du crédit pour le paiement des indemnités aux familles d'accueil suite à la création de deux nouveaux postes conventionnés dans le domaine en question permettant une augmentation du nombre de placements .....		+ 51.500	
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix .....		- 18.731	
				-----	
				+ 32.769	
12.1.33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes .....	4.907.991	- 17.516	4.890.475
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
12.1.33.007 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour personnes handicapées .....	16.590.126	- 61.042	16.529.084
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
12.1.33.008 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés créés dans le cadre de la décentralisation de l'HNPE .....	909.726	- 3.682	906.044
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
12.1.33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif) .....	243.988	+ 4.039.109	4.283.097
		- Transfert d'une partie des crédits des articles 14.0.11.060, 14.0.33.000 et 14.0.33.002 du Ministère de la Santé vers le Ministère de la Famille afin de tenir compte de la nouvelle répartition des compétences ministérielles en ce qui concerne le travail social + 4.056.650			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix ..... - 17.541 ----- + 4.039.109			
12.1.33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	217.126	- 886	216.240
12.1.33.018 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres de propédeutique professionnelle privés .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	4.004.408	- 13.732	3.990.676
12.1.33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés .....  - Majoration du crédit suite à la location de locaux supplémentaires pour les besoins du Centre National d'information et d'Echanges pour Jeunes asbl ..... + 16.865 - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix ..... - 7.325 ----- + 9.540	2.174.199	+ 9.540	2.183.739
12.1.33.023 (33.00)	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	253.187	- 605	252.582
12.1.33.024 (33.00)	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	260.451	- 1.062	259.389
12.1.33.025 (33.00)	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	385.732	- 497	385.235
12.1.43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	51.266	- 157	51.109
		Nouveau total de la section 12.1 .....	92.266.444	+ 3.790.620	96.057.064

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<u>Section 12.3</u>					
<u>Commissariat du Gouvernement aux étrangers</u>					
12.3.33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois .....	441.397	+ 5.485	446.882
		- Réestimation du crédit dans l'intérêt de la prise en charge des frais de personnel d'une association ..... + 6.737			
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix ..... - 1.252			
		----- + 5.485			
12.3.33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers .....	95.840	- 371	95.469
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
12.3.33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers .....	51.583	- 190	51.393
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
Nouveau total de la section 12.3 .....			15.914.317	+ 4.924	15.919.241
<u>Section 12.4</u>					
<u>Fonds national de solidarité</u>					
12.4.34.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	72.464.173	+ 2.093.844	74.558.017
		- Majoration du crédit à la suite d'une réestimation du nombre de bénéficiaires ..... + 2.400.000			
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix ..... - 306.156			
		----- + 2.093.844			
12.4.34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à cou-			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(34.30)		<p>vrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..</p> <p>Majoration du crédit à la suite d'une réestimation des besoins eu égard notamment au compte prévisionnel pour 2001.</p>	1.221.418	+ 67.615	1.289.033
12.4.34.013 (34.30)	06.20	<p>Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif) .....</p> <p>Majoration du crédit à la suite d'une réestimation des besoins eu égard notamment au compte prévisionnel pour 2001.</p>	1.181.190	+ 82.592	1.263.782
12.4.34.015 (34.30)	06.20	<p>Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique</p> <p>1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique;</p> <p>2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..</p> <p>Majoration du crédit à la suite d'une réestimation des besoins eu égard aux montants des premières liquidations régulières de la prestation en question opérées depuis avril 2001 seulement.</p>	4.214.190	+ 2.000.000	6.214.190
Nouveau total de la section 12.4 .....			81.018.638	+ 4.244.051	85.262.689
<u>Section 12.7</u>					
<u>Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</u>					
12.7.33.010 (33.00)	06.33	<p>Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées .....</p> <p>Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.</p>	3.855.981	- 14.465	3.841.516

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 12.7 .....	5.788.080	- 14.465	5.773.615
		<u>Section 12.8</u>			
		<u>Centres socio-éducatifs de l'Etat</u>			
12.8.11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	22.264	+ 3.068	25.332
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de l'indemnisation du Président de la Commission de Surveillance et de Coordination des Centres Socio-Educatifs de l'Etat. - Au détail, la position 5), libellée "5) Prestations individuelles" est portée à (2.677 + 3.068 =) ..... 5.745			
12.8.11.630 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	0	+ 2.818	2.818
		Inscription d'un restant d'exercices antérieurs dans l'intérêt de l'indemnisation du remplaçant du chargé de direction des Centres socio-éducatifs de l'Etat.			
12.8.12.750 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: Frais d'exploitation et frais divers .....	0	+ 1.370	1.370
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la régularisation de factures réclamées tardivement.			
12.8.12.751 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrässig: frais d'exploitation et frais divers .....	0	+ 195	195
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la régularisation de factures présentées tardivement.			
12.8.12.800 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires: acquisition d'outillage et de matières premières .....	0	+ 1.788	1.788
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la régularisation de deux factures présentées tardivement.			
		Nouveau total de la section 12.8 .....	4.318.384	+ 9.239	4.327.623
		<u>Section 12.9</u>			
		<u>Service national d'action sociale</u>			
12.9.33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.947.117	- 7.673	1.939.444
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
		Nouveau total de la section 12.9 .....	2.935.556	- 7.673	2.927.883
		<u>Section 13.1</u>			
		<u>Service national de la jeunesse</u>			
13.1.11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	27.000	+ 2.023	29.023
		- Majoration du crédit, afin de tenir compte de l'augmentation des indemnités à payer au personnel d'encadrement lors des activités organisées par le Service national de la jeunesse. - Au détail, la position 5), libellée "3) Prestations individuelles est portée à (26.256 + 2.033 =) ..... 28.279			
13.1.12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	132.343	+ 9.635	141.978
		- Majoration du crédit afin de tenir compte de l'augmentation des indemnités à payer au personnel d'encadrement lors des activités organisées par le Service national de la jeunesse. - Au détail, la position 4), libellée "4) Prestations individuelles est portée à (129.864 + 9.635 =) ..... 139.499			
13.1.12.001 (12.15)	06.32	Formations organisées dans le cadre du plan d'action national en faveur de l'emploi: indemnités pour services de tiers .....	3.500	+ 228	3.728
		Majoration du crédit afin de tenir compte de l'augmentation des indemnités à payer au personnel d'encadrement lors des activités organisées par le Service national de la jeunesse.			
		Nouveau total de la section 13.1 .....	3.155.782	+ 11.886	3.167.668
		Nouveau total du département 12 .....	845.328.647	+ 11.044.288	856.372.935

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>14 - MINISTERE DE LA SANTE</u></b>					
<b>Section 14.0</b>					
<b><u>Ministère de la santé</u></b>					
14.0.11.060 (11.00)	05.10	Prophylaxie des maladies sociales et autres affections, protection maternelle et infantile: participation aux frais de traitements, indemnités et charges sociales du personnel de la ligue de prévention et d'action médico-sociales et de la Croix-Rouge luxembourgeoise. (Crédit non limitatif) .....	7.245.501	- 3.961.869	3.283.632
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert d'une partie du crédit correspondant à 46 postes vers l'article 12.1.33.011 du Ministère de la Famille afin de tenir compte de la nouvelle répartition des compétences ministérielles en ce qui concerne le travail social ..... - 3.948.422</li> <li>- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix ..... - 13.447</li> <li style="text-align: right;">- 3.961.869</li> <li>- Nouveau détail: <ul style="list-style-type: none"> <li>A - Participation aux frais de personnel de la ligue de prévention et d'action médico-sociales ..... + 2.988.449</li> <li>8 - Participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge ..... + 295.183</li> </ul> </li> </ul>					
14.0.11.061 (11.10)	05.10	Participation de l'Etat aux frais de traitements, indemnités et charges sociales du personnel de la Ligue de prévention et d'action médico-sociales et de la Croix-Rouge: dépenses supplémentaires pour éléments rétroactifs prévus à l'avenant de la convention collective de travail des employés privés et des ouvriers du secteur d'aide et de soins et du secteur social du 9.11.2001 ...  Inscription d'un crédit permettant le paiement des éléments rétroactifs tels que prévus dans le protocole d'accord conclu le 9 novembre 2001.	0	+ 47.430	47.430
14.0.12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de bureau .....	30.000	- 1.500	28.500
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de 1.500 Euros vers l'article 14.5.12.040.</li> <li>- Au détail, la position 1), libellée "1) Articles et matériel de bureau" est ramenée à (29.000 - 1.500 =) ..... 27.500</li> </ul>					
14.0.33.000 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des dispensaires et centres médico-sociaux .....	199.070	- 80.701	118.369
Transfert d'une partie du crédit vers l'article 12.1.33.011 du Ministère de la Famille afin de tenir compte de la nouvelle répartition des compétences ministérielles en ce qui concerne le travail social.					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
14.0.33.002 (33.00)	05.20	Frais de route et de formation continue du personnel polyvalent de la ligue de prévention et d'action médico-sociales et de la Croix-Rouge .....	56.250	- 27.527	28.723
		Transfert d'une partie du crédit vers l'article 12.1.33.011 du Ministère de la Famille afin de tenir compte de la nouvelle répartition des compétences ministérielles en ce qui concerne le travail social.			
14.0.35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux (Crédit non limitatif) .....	336.300	+ 66.232	402.532
		- Majoration du crédit en vue de l'augmentation de la contribution luxembourgeoise à l'Organisation Mondiale de Santé. - Au détail, la position 1), libellée "1) Cotisations à l'OMS" est portée à (320.600 + 66.232 =) .....			386.832
14.0.12.651 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses .....	400	+ 340	740
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 1999. - Crédit destiné à la régularisation d'une facture présentée tardivement.			
14.0.12.840 (12.30)	05.20	Service médical d'urgence: frais de fonctionnement .....	0	+ 380	380
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant aux exercices 1997 et 1998. - Crédit destiné à la régularisation de 2 factures restées en souffrance.			
Nouveau total de la section 14.0 .....			14.002.435	- 3.957.215	10.045.220
<u>Section 14.1</u>					
<u>Direction de la santé</u>					
14.1.12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif) .....	61.973	+ 100.000	161.973
		1) Changement du libellé par la suppression des mots "Services audiophonologiques". Ancien libellé: "Services audiophonologiques: Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques". 2) Majoration du crédit devant permettre de prendre en charge le loyer du nouveau bâtiment du Service orthoptique et pléoptique payé en 2001 par le biais des crédits du Ministère des Finances. 3) Nouveau détail:			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		1) Services audiophonologiques ..... 61.973 2) Services orthoptique et pléoptique 100.000			
14.1.12.124 (12.30)	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études (Crédit non limitatif) .....	0	+ 100	100
		Inscription d'un crédit en vue de la mise en oeuvre de la directive européenne sur les biocides dont la transposition en droit national est actuellement prévue aux termes d'un avant-projet de loi en instance.			
14.1.12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	32.398	+ 16.475	48.873
		- Majoration du crédit devant permettre le paiement des frais de nettoyage d'un deuxième site du service sis à Luxembourg-Ville (bâtiment Kons) ..... 16.475			
		- Au détail, la position 1208 1), libellée "1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage" est portée à (1.000 + 16.475 =) .....			
		17.475			
14.1.12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif) .....	92.797	+ 0	92.797
		- Changement du libellé conformément à la décision du Conseil de Gouvernement relative aux mesures anti-terroristes. - Changement du libellé par l'addition des mots "frais concernant la médecine de catastrophe".			
14.1.12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif) .....	945.000	+ 1.790.000	2.735.000
		- Majoration du crédit conformément à la décision du Conseil de Gouvernement relative aux mesures anti-terroristes ..... + 1.250.000			
		- Majoration du crédit afin de permettre l'achat des vaccins dans le cadre du programme de vaccination contre la méningite C décidé en septembre 2001 .....			
		540.000			
		+ 1.790.000			
		- Au détail, il est ajouté une position 9), nouvelle, libellée "9) Programme de vaccination méningite C ..... 540.000" ainsi que une position 10), nouvelle, libellée "10) Programme de vaccination anti-varioloques ..... 1.250.000"			
14.1.12.305 (12.30)	05.10	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du Centre			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		pénitentiaire .....	25.000	- 25.000	0
		Transfert du crédit vers l'article 07.2.12.305 du Ministère de la Justice.			
14.1.12.312 (12.30)	07.32	Projet-pilote d'unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale .....	335.000	- 124.000	211.000
		Transfert de 124.000 Euros vers l'article 44.1.74. 050 en vue de permettre l'acquisition de divers équipements informatiques.			
14.1.33.012 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale .....	4.884.550	- 16.782	4.867.768
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.			
14.1.33.013 (33.00)	05.23	Maladie de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies .....	3.597.867	- 10.123	3.587.744
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.			
14.1.33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans di- vers domaines de l'action socio-thérapeutique .....	3.134.170	- 10.350	3.123.820
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.			
14.1.33.015 (33.00)	05.23	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées avec le Ministère de la Santé: dépenses supplémentaires pour éléments rétroac- tifs prévus à l'avenant de la convention collective de travail des employés privés et des ouvriers du secteur d'aide et de soins et du secteur social du 9.11.2001 ...	0	+ 642.954	642.954
		Inscription d'un crédit global permettant le paie- ment des éléments rétroactifs tels que prévus dans le protocole d'accord conclu le 9 novembre 2001.			
14.1.12.761 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionne- ment .....	0	+ 1.000	1.000
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la régularisation d'une facture restée en souffrance.			
		Nouveau total de la section 14.1 .....	24.535.548	+ 2.364.274	26.899.822
		<u>Section 14.2</u>			
		<u>Laboratoire national de santé</u>			
14.2.11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.788	+ 4.230	7.018
		- Majoration du crédit afin de permettre le paie- ment d'une indemnité mensuelle à un élève cyto-			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		technicien supplémentaire durant sa formation de spécialisation au sein du LNS. - Au détail la position 5), libellée "5) Prestations individuelles" est portée à (2.788 + 4.230 =) ..... 7.018			
14.2.12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums .....  Majoration du crédit conformément à la décision du Conseil de Gouvernement relative aux mesures anti-terroristes.	2.162.872	+ 25.000	2.187.872
14.2.12.161 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des équipements de laboratoire, frais d'élimination des déchets et de désinfection, animalerie et linge; matériel divers de laboratoire .....  Majoration du crédit conformément à la décision du Conseil de Gouvernement relative aux mesures anti-terroristes.	283.000	+ 6.250	289.250
14.2.12.660 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Crédit destiné à la régularisation de 2 factures restées en souffrance.	0	+ 973	973
14.2.12.803 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant aux exercices 1999 et 2000. - Crédit destiné à la régularisation de deux factures restées en souffrance.	0	+ 1.100	1.100
Nouveau total de la section 14.2 .....			12.554.982	+ 37.553	12.592.535
<u>Section 14.5</u>					
<u>Domages de guerre corporels</u>					
14.5.12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau .....  - Transfert à partir de l'article 14.0.12.043. - Au détail la position 1), libellée "1) Articles et matériel de bureau" est portée à (744 + 1.500 =) ..... 2.244	1.487	+ 1.500	2.987
Nouveau total de la section 14.5 .....			7.044.636	+ 1.500	7.046.136

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total du département 14 .....	61.216.459	- 1.553.888	59.662.571

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</u></b>					
<b><u>Section 15.0</u></b>					
<b><u>Dépenses générales</u></b>					
15.0.12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.043.000	+ 59.000	1.102.000
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge de l'adaptation du loyer de l'immeuble abritant l'administration de l'environnement et l'administration des eaux et forêts à l'évolution probable de l'indice du coût de la vie .....		+ 63.400	
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix .....		- 4.400	
		Total .....		+ 59.000	
15.0.33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice) .....	505.000	+ 100.000	605.000
		a) Stations biologiques			
		- Majoration du crédit dans l'intérêt du fonctionnement de la station biologique de l'ouest.			
		- Transfert de crédit à partir de l'article 15.0.43.040. ....		+ 75.000	
		b) Majoration du crédit dans l'intérêt de l'association "Haus vun der Natur" ..		+ 25.000	
		Total .....		+100.000	
15.0.35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional .....	100.000	+ 27.100	127.100
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la participation à un projet INTERREG III A pour le développement de stratégies en vue de la sauvegarde des peuplements forestiers de hêtres dans la région transfrontalière Luxembourg - Allemagne.			
15.0.43.040 (43.04)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice) .....	250.000	- 75.000	175.000
		- Voir article 15.0.33.012.			
		- Transfert de crédit vers l'article 15.0.33.012.			
15.0.43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Sans distinction d'exercice) .....	104.500	+ 20.000	124.500

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la participation de l'Etat au financement de conseillers de l'énergie communaux.			
		Nouveau total de la section 15.0 .....	4.056.937	+ 131.100	4.188.037
		<u>Section 15.1</u>			
		<u>Administration de l'environnement</u>			
15.1.12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour .....	4.314	- 1.900	2.414
		Transfert d'une partie du crédit relative aux personnel détaché au Ministère de l'Intérieur - Service pour la gestion globale de l'eau.			
15.1.12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	33.500	- 8.900	24.600
		- Voir article 15.1.12.010 ci-dessus.			
		- Au détail, la position 1), libellée "1) Assurances" est ramenée à (7.685 - 2.022 =) .....			5.663
		la position 2), libellée "2) Carburants et lubrifiants" est ramenée à (13.630 - 3.587 =) .....			10.043
		la position 3), libellée "3) Réparation et entretien" est ramenée à (12.185 - 3.291 =) .....			8.894
15.1.12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection ....	1.500	- 150	1.350
		Voir article 15.1.12.010 ci-dessus.			
15.1.12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau .....	55.000	- 10.000	45.000
		- Voir article 15.1.12.010 ci-dessus.			
		- Au détail, la position 1), libellée "1) Articles et matériel de bureau" est ramenée à (21.800 - 3.800 =) .....			18.000
		la position 2), libellée "2) Location et entretien de machines à photocopier" est ramenée à (5.900 - 1.000 =) .....			4.900

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		la position 5). libellée "5) Frais d'impression et de reliure" est ramenée à (8.500 - 1.600 =) ..... 6.900			
		la position 6). libellée "6) Documentation et bibliothèque" est ramenée à (18.700 - 3.600 =) ..... 15.100			
15.1.12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif) .....  - Voir article 15.1.12.010 ci-dessus.  - Au détail, la position 1), libellée "1) Frais postaux" est ramenée à (21.310 - 1.210 =) ..... 20.100 et la position 2), libellée "2) Frais téléphoniques" est ramenée à (32.690 - 1.290 =) ..... 31.400	54.000	- 2.500	51.500
15.1.12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques (Sans distinction d'exercice) .....  - Voir article 15.1.12.010 ci-dessus: .. - 1.300 - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolu- tion des prix ..... - 150 Total ..... - 1.450  - Au détail, la position 3), libellée "3) Réparation et pièces de rechange" est ramenée à (6.000 - 1.450 =) ..... 4.550	43.535	- 1.450	42.085
15.1.12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice) .....  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hy- pothèse en matière d'évolution des prix.	151.890	- 530	151.360
Nouveau total de la section 15.1 .....			7.684.826	- 25.430	7.659.396
<u>Section 15.2</u>					
<u>Administration des eaux et forêts</u>					
15.2.11.630 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires .....  Majoration du restant d'exercices antérieurs dans l'intérêt de la prise en charge des indemnités dues dans le cadre du remplacement temporaire de 3 pré- posés forestiers.	1.229	+ 3.435	4.664

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
15.2.12.540 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau .....	0	+ 365	365
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Crédit dans l'intérêt de la régularisation de 2 factures restées en souffrance.			
		Nouveau total de la section 15.2 .....	11.375.633	+ 3.800	11.379.433
		Nouveau total du département 15 .....	23.117.396	+ 109.470	23.226.866

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b>16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>			
		<u>Section 16.0</u>			
		<u>Travail, - Dépenses générales</u>			
16.0.12.300 (12.30)	06.43	Frais en relation avec le fonctionnement du service commun du Ministère du Travail et de l'Emploi, du Ministère de la Justice et du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse .....	0	+ 25.000	25.000
		Article nouveau.			
16.0.12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi. (Crédit non limitatif) .....	100	+ 42.000	42.100
		Adaptation du crédit en vue du financement du projet de recherche "Evaluation de la stratégie européenne de l'emploi au Grand-Duché de Luxembourg" à réaliser dans le cadre des programmes et actions de la DG Emploi et affaires sociales de la CE.			
16.0.33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi .....	173.150	- 563	172.587
		Mise en compte de la nouvelle hypothèse en matière de hausse des prix.			
		Nouveau total de la section 16.0 .....	1 314.312	+ 66.437	1.380.749
		<u>Section 16.1</u>			
		<u>Administration de l'emploi</u>			
16.1.12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau .....	151.100	+ 0	151.100
		- Au détail, est ajoutée une position 6), nouvelle, libellée "6) Documentation et bibliothèque" reprenant la subdivision de la position 5).			
		- Les détails 5) et 6) se lisent comme suit: "5) Frais d'impression et de reliure 49.000" "6) Documentation et bibliothèque a) Chômage et emploi ..... 5.500 b) Orientation professionnelle . 3.000 c) S.A.P.D.E. .... 1.000"			
16.1.12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques ....	14.524	+ 3.049	17.573

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Adaptation du crédit afin de tenir compte des frais d'entretien des équipements infrarouges installés en 2001 assurant la communication entre le bâtiment central de l'ADEM et son annexe.			
16.1.12.801 (12.30)	06.43	Frais résultant des missions dévolues à l'Administration de l'Emploi sur le plan national et international; frais résultant du fonctionnement du comité permanent de l'emploi et des actions de suivi des décisions prises par le comité de coordination tripartite en matière d'emploi ..  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 1999. - Inscription d'un restant d'exercices antérieurs afin de permettre la liquidation du décompte des frais de traduction occasionnés lors d'une conférence en 1999 à l'Hémicycle.	0	+ 1.100	1.100
Nouveau total de la section 16.1 .....			7.854.522	+ 4.149	7.858.671
<u>Section 16.2</u>					
<u>Inspection du travail et des mines</u>					
16.2.12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif) .....	184.420	- 12.540	171.880
- Réduction du crédit pour tenir compte des besoins réels prévisibles. - Au détail, la position 1b). libellée "b) Loyer agence Esch/Alzette" est ramenée à (25.077 - 12.540 =) .....					12.537
16.2.12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif) .....	246.603	+ 14.473	261.076
- Majoration du crédit pour tenir compte des besoins réels prévisibles. - Au détail, à la position 4). libellée "4) Contrat d'assurances multirisques" est ajoutée une sous-position a), nouvelle. libellée "a) Agence de Luxembourg" qui est portée à (452 + 50 =) .....					502
est ajoutée une sous-position b), nouvelle. libellée "b) Agence d'Esch/Alzette" .....					500
la position 9). libellée "9) Frais de location des nouveaux locaux de l'agence d'Esch/Alzette" est portée à (25.077 + 13.923 =) .....					39.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
16.2.12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études (Sans distinction d'exercice) .....	200.000	+ 0	200.000
		Modification du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".			
16.2.34.110 (34.50)	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail. (Sans distinction d'exercice) .....	151.600	+ 0	151.600
		Modification du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".			
16.2.12.540 (12.12)	06.42	Frais de bureau .....	2.500	+ 220	2.720
		- Refixation du restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un restant d'exercices antérieurs supplémentaire afin de permettre la liquidation d'une facture en rapport avec la réparation d'un photocopieur survenue en 2000 mais qui n'a été transmise à l'ITM qu'en mai 2001.			
16.2.12.600 (12.11)	04.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques .....	0	+ 8.330	8.330
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un restant d'exercices antérieurs afin de permettre la liquidation du loyer des mois de août-décembre 2000 suite à l'avenant au contrat de location en vigueur ayant pris cours en août 2000.			
16.2.12.621 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études .....	0	+ 745	745
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un restant d'exercices antérieurs afin de permettre la liquidation de deux mémoi- res d'honoraires relatifs aux mois de novembre et décembre 2000.			
Nouveau total de la section 16.2 .....			5.053.511	+ 11.228	5.064.739
<u>Section 16.4</u>					
<u>Fonds pour l'emploi</u>					
16.4.93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de trans- fert à d'autres articles) .....	80.769.000	+ 4.950.000	85.719.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Réévaluation du crédit en fonction de la réestimation de certaines recettes fiscales.			
		Nouveau total de la section 16.4 .....	95.769.100	+ 4.950.000	100.719.100
		<u>Section 16.5</u>			
		<u>Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</u>			
16.5.34.090 (34.40)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées; frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article B.3 de la loi du 12 novembre 1991). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	100.000	+ 0	100.000
		Modification du libellé. Ancien libellé: "Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article B.3 de la loi modifiée du 12 novembre 1991)".			
16.5.32.520 (32.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 4 de la loi modifiée du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel des salariés du secteur privé .....	0	+ 1.284	1.284
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un restant d'exercices antérieurs afin de permettre la liquidation de trois factures relatives à l'année 2000 restées en souffrance.			
		Nouveau total de la section 16.5 .....	7.886.030	+ 1.284	7.887.314
		Nouveau total du département 16 .....	118.229.107	+ 5.033.098	123.262.205

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</u>			
		<u>Section 17.3</u>			
		<u>Conseil arbitral des assurances sociales</u>			
17.3.11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires (Crédit non limitatif) .....	0	+ 3.500	3.500
		- Transfert de 3.500 euros de l'article 17.3.12.000 - Au détail. - est ajoutée une position 9)a), nouvelle, libellée "9)a) Divers: Vacations du président ff. 2.479" - est ajoutée une position 9)b), nouvelle, libellée "9)b) Divers: Indemnités des délégués- patrons et délégués-assurés ..... 1.021"			
17.3.12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers (Crédit non limitatif) .....	22.000	- 3.500	18.500
		- Transfert de 3.500 euros à destination de l'arti- cle 17.3.11.130. - Au détail. - la position 9)a), libellée "9)a) Divers: Vacations du président ff." est supprimée - la position 9)b), libellée "9)b) Divers: Indemnités des délégués- patrons et délégués-assurés" est ramenée à (16.421 - 1.021 =) ..... 15.400			
		Nouveau total de la section 17.3 .....	1.022.282	+ 0	1.022.282
		<u>Section 17.5</u>			
		<u>Assurance maladie-maternité.- Union des caisses de maladie</u>			
17.5.34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif) .....	200.737	+ 6.378	207.115
		- Réévaluation du crédit sur la base de l'évolution plus rapide que prévue du nombre de bénéficiai- res (+ 7.227 euros):			
		Budget	Compte*		
		1999 207	214		
		2000 215**	230 (+ 7.6 %)		
		2001 225	245 (+ 6.4 %)		
		2002 (prop.) 244			
		2002 (amend.) 258	(+ 5.5 %)		
		* respectivement compte provisoire (2000) ou compte prévisionnel (2001)			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		** estimations actualisées. - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 849 euros).			
17.5.42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Réévaluation du crédit sur la base du résultat probable de 2001 et adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	56.549.375	+ 534.927	57.084.302
17.5.42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Réévaluation du crédit sur la base notamment de l'évolution moins rapide que prévue du nombre de naissances (- 397.745 euros). - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 87.254 euros).	21.762.035	- 484.999	21.277.036
17.5.42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Cf commentaires des articles 17.5.42.000 et 17.5.42.001 (+ 57.427 euros). - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 10.246 euros).	2.451.263	+ 47.181	2.498.444
17.5.42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Réévaluation du crédit sur la base a) du résultat probable de 2001 .. + 5.403.744 b) de la réduction du taux de cotisation décidée par l'Union des caisses de maladie ..... - 7.451.643 Total ..... - 2.047.899  - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 1.552.101 euros).	382.081.716	- 3.600.000	378.481.716
17.5.42.005 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Réévaluation du crédit sur la base du résultat probable de 2001 (+ 101.865 euros). - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 56.314 euros).	13.686.685	+ 45.551	13.732.236

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
17.5.42.006 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S. article 29, alinéa 1b. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Réévaluation du crédit sur la base du résultat probable de 2001 et de la réduction du taux de cotisation décidée par l'Union des caisses de maladie (- 220.007 euros). - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 4.882 euros).	1.415.317	- 224.889	1.190.428
Nouveau total de la section 17.5 .....			478.319.693	- 3.675.851	474.643.842
<u>Section 17.6</u>					
<u>Assurance dépendance.- Cellule d'évaluation et d'orientation</u>					
17.6.12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif) .....	722.722	- 20.642	702.080
Adaptation du crédit aux besoins réels prévisibles.					
17.6.34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat en faveur de l'assurance dépendance des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., articles 32 et 377, alinéa 1). (Crédit non limitatif) .....	38.522	+ 2.088	40.610
- Cf commentaire de l'article 17.5.34.010 (+ 2.255 euros). - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 167 euros).					
17.6.42.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	86.705.159	- 7.718.871	78.986.288
- Réévaluation du crédit sur la base du résultat probable de 2001 (- 7.395.000 euros). - Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix (- 323.871 euros).					
Nouveau total de la section 17.6 .....			89.101.318	- 7.737.425	81.363.893

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<u>Section 18.4</u>					
<u>Office des assurances sociales</u>					
18.4.42.000 (42.00)	06.35	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.- Participation aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	11.373.445	- 46.450	11.326.995
Nouveau total de la section 18.4 .....			32.894.065	- 46.450	32.847.615
<u>Section 18.5</u>					
<u>Caisse de pension des employés privés</u>					
18.5.42.000 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	7.720.336	- 31.531	7.688.805
Nouveau total de la section 18.5 .....			10.594.382	- 31.531	10.562.851
<u>Section 18.6</u>					
<u>Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</u>					
18.6.12.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers .....	3.106	+ 703	3.809
- Majoration du crédit suite à la refixation des indemnités mensuelles du président de la Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels. - Au détail, la position 4), libellée "4) Prestations individuelles est portée à (3.035 + 1.405 =) ..... 4.440					
18.6.42.000 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ..			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		dité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.646.827	- 10.810	2.636.017
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
		Nouveau total de la section 18.6 .....	3.233.584	- 10.107	3.223.477
		<u>Section 18.7</u>			
		<u>Caisse de pension agricole</u>			
18.7.12.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers .....	2.146	+ 1.124	3.270
		- Majoration du crédit suite à la refixation des indemnités mensuelles du président de la Caisse de pension agricole. - Au détail, la position 4), libellée "4) Prestations individuelles" est portée à (2.191 + 2.249 =) .....			4.440
18.7.42.000 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	476.814	- 1.947	474.867
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
		Nouveau total de la section 18.7 .....	835.683	- 823	834.860
		<u>Section 18.8</u>			
		<u>Centre commun de la sécurité sociale</u>			
18.8.12.110 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif) .....	50.460	+ 25.230	75.690
		- Majoration du crédit suite à une hausse des tarifs des huissiers de justice. - Au détail, la position II.1), libellée "II. Section affiliation 1) Frais de contentieux" est portée à (100.919 + 50.460 =) .....			151.379
18.8.42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	718.500.000	- 2.934.436	715.565.564

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
18.8.42.001 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du "baby-year". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  - Transfert de 4.966.000 euros à destination de l'article 18.8.42.002 nouveau. - Modification du libellé par la suppression des mots "et du congé parental".	13.966.000	- 4.966.000	9.000.000
18.8.42.002 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Transfert de 4.966.000 euros de l'article 18.8.42.001.	0	+ 4.966.000	4.966.000
Nouveau total de la section 18.8 .....			737.236.772	- 2.909.206	734.327.566
Nouveau total du département 17 .....			1.359.297.419	- 14.411.393	1.344.886.026

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</u></b>			
		<b><u>Section 19.0</u></b>			
		<b><u>Agriculture. - Dépenses générales</u></b>			
19.0.12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'évaluation des régimes d'aides communautaires aux investissements. (Sans distinction d'exercice) .....	75.000	+ 0	75.000
		Modification du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".			
19.0.12.142 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement du stand luxembourgeois de promotion pour l'horticulture à l'exposition mondiale "Floriade 2002" aux Pays-Bas. (Sans distinction d'exercice) .....	24.400	+ 9.700	34.100
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge des dépenses supplémentaires dans l'intérêt de l'aménagement de l'aire d'exposition.			
19.0.35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux (Crédit non limitatif) .....	112.045	- 1.339	110.706
		- Transfert d'une partie du crédit (Commission internationale de l'hydrologie du bassin du Rhin) au Ministère de l'Intérieur - Service pour la gestion globale de l'eau vers l'article 09.9.35.060.			
		- Au détail, la position 4), libellée "4) Organismes divers" est réduite à (11.635 - 1.339 =) .....			10.296
		Nouveau total de la section 19.0 .....	1.000.566	+ 8.361	1.008.927
		<b><u>Section 19.1</u></b>			
		<b><u>Mesures économiques et sociales spéciales</u></b>			
19.1.31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.742.000	- 6.000	1.736.000
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
19.1.31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	100	+ 2.479	2.579
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge des engagements financiers envers le pool national des producteurs de lait ayant reçu des quantités supplémentaires et ayant abandonné la production laitière avant l'échéance finale de ces engagements.			
19.1.31.061 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts .....	0	+ 25.000	25.000
		Crédit dans l'intérêt de la mise en place et du fonctionnement d'un système et d'une structure de certification de la gestion durable des forêts.			
Nouveau total de la section 19.1 .....			35.378.380	+ 21.479	35.399.859
<u>Section 19.2</u>					
<u>Administration des services techniques de l'agriculture</u>					
19.2.12.330 (12.30)	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	170.141	- 698	169.443
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
19.2.31.050 (31.32)	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice) .....	846.986	- 2.779	844.207
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
19.2.32.010 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production. (Sans distinction d'exercice) .....	723.980	- 45.135	678.845
		- Réduction du crédit au vu du rapport de contrôle relatif au décompte pour l'exercice 2000 des dépenses du programme de gestion et de vulgarisation relatifs aux élevages bovins et porcins de la s.c. SEG .....		- 42.759	
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix .....		- 2.376	
		Total .....		- 45.135	
19.2.33.012 (33.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information .....	49.580	+ 3.000	52.580
		Majoration du crédit dans l'intérêt d'une participation à l'organisation d'un congrès international d'apiculture du 26 au 29 septembre 2002 à Clervaux.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 19.2 .....	12.534.959	- 45.612	12.489.347
		<u>Section 19.3</u>			
		<u>Remembrement des biens ruraux</u>			
19.3.93.000 (93.00)	10.20	Alimentation ordinaire du fonds de remembrement des biens ruraux destinée à couvrir les frais de fonctionnement de l'office national de remembrement (article 41, alinéa 1er, de la loi modifiée du 25.5.1964). (Crédit non limitatif) .....	2.327.500	- 7.900	2.319.600
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
		Nouveau total de la section 19.3 .....	2.545.521	- 7.900	2.537.621
		<u>Section 19.4</u>			
		<u>Service d'économie rurale</u>			
19.4.12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif) .....	85.509	+ 7.001	92.510
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge de la modification du contrat de bail relatif à l'immeuble occupé par le S.E.R..			
19.4.24.010 (24.10)	10.10	Location de logiciels informatiques (Crédit non limitatif) .....	24.800	+ 785	25.585
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge de l'adaptation du prix de location du logiciel de comptabilité agricole.			
		Nouveau total de la section 19.4 .....	3.036.020	+ 7.786	3.043.806
		<u>Section 19.5</u>			
		<u>Administration des services vétérinaires</u>			
19.5.11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	15.097	+ 10.103	25.200
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge de l'adaptation des indemnités revenant aux médecins-vétérinaires appelés à des contrôles en dehors des heures normales de service à l'aéroport du Findel.			
19.5.12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences .....	3.500	+ 3.500	7.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(12.30)		Majoration du crédit dans l'intérêt de la prise en charge des frais de formation de 4 vétérinaires chargés du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale.			
		Nouveau total de la section 19.5 .....	4.490.974	+ 13.603	4.504.577
		<u>Section 19.7</u>			
		<u>Sylviculture</u>			
19.7.11.060 (11.00)	10.30	Rémunération de la main-d'oeuvre occupée dans les forêts domaniales: coupes, entretien et pépinières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.144.000	- 16.500	4.127.500
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Au détail. la position 1), libellée "1) Rémunérations de base" est réduite à (3.324.000 - 16.500 =) .....			3.307.500
		Nouveau total de la section 19.7 .....	6.148.937	- 16.500	6.132.437
		Nouveau total du département 19 .....	68.352.841	- 18.783	68.334.058

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE</u></b>			
		<u>Section 20.0</u>			
		<u>Economie</u>			
20.0.32.019 (32.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire; participations dans les frais d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	10.000	+ 180.000	190.000
		Majoration du crédit dans l'intérêt du versement de subsides à octroyer pour la réalisation d'un audit énergétique suite au projet de refonte du régime d'aides financières applicables en la matière.			
20.0.33.010 (33.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	51.000	+ 0	51.000
		- Modification du libellé. - Ancien libellé: "Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires".			
		Nouveau total de la section 20.0 .....	7.045.618	+ 180.000	7.225.618
		<u>Section 20.1</u>			
		<u>Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</u>			
20.1.12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études (Crédit non limitatif) .....	218.650	+ 38.000	256.650
		- Majoration du crédit dans l'intérêt d'une étude méthodologique cofinancée par la Commission de l'UE à hauteur de 90 % et ayant pour sujet la détermination de la faisabilité de la confection d'un indice trimestriel du coût de la main d'oeuvre à partir de sources existantes. - Au détail, à la position 9), libellée "9) Divers" le point e) libellé "e) Programmation du projet BOP ..... 60.000" devient le point d) libellé "d) Programmation du projet BOP ..... 60.000" - Au détail, à la position 9), libellé "9) Divers" est ajouté un point e) libellé			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
20.1.12.220 (12.30)	01.32	"e) Indice du coût de la main d'oeuvre . 38.000" Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique .....	93.000	+ 0	93.000
		- Modification du libellé. Ancien libellé: "Programme de recherche concernant le modèle économétrique luxembourgeois". - Au détail, la position 1), libellée "1) Recherche en matière de modélisation économétrique" est ramenée à (67.000 - 20.500 =) ..... 46.500 - Au détail, la position 2), libellée "2) Recherche en matière de compétitivité" est portée à (26.000 + 20.500 =) ..... 46.500			
20.1.12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de l'office statistique des communautés européennes: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	145.515	+ 42.000	187.515
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de la mise en place du système de collecte des données en matière de l'enquête sur les forces de travail. - Au détail, la position 5), libellée "5) Enquêtes sur les Forces de travail" est portée à (57.000 + 42.000 =) ..... 99.000			
20.1.12.310 (12.30)	01.32	Recensement général de la population: indemnités des agents recenseurs, frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	125.000	+ 33.000	158.000
		- Majoration du crédit suite au retard pris dans la saisie des données du recensement de la population 2001. - Au détail, est ajoutée une position 4), nouvelle. libellée "4) Encodage en service bureau ..... 33.000"			
20.1.12.570 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques ....  Restant d'exercices antérieurs se rapportant aux années 1996-2000 permettant de régulariser le paiement de la redevance TVA relative à l'acquisition intracommunautaire de biens.	0	+ 28.280	28.280
Nouveau total de la section 20.1 .....			8.477.814	+ 141.280	8.619.094
Nouveau total du département 20 .....			17.724.643	+ 321.280	18.045.923

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>21 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</u></b>			
		<u>Section 21.0</u>			
		<u>Classes moyennes</u>			
21.0.41.000 (41.50)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels .....	2.981.024	- 7.117	2.973.907
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Au détail, la position 1), libellée "1) Service de promotion près de la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel)" est ramenée à (2.601.024 - 7.117 =) .....			2.593.907
		Nouveau total de la section 21.0 .....	6.202.979	- 7.117	6.195.862
		<u>Section 21.1</u>			
		<u>Tourisme</u>			
21.1.11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif) .....	604.350	- 2.468	601.882
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix. - Au détail, la position 1), libellée "1) Rémunérations de base" est ramenée à (489.533 - 2.468 =) .....			487.065
21.1.12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information (Sans distinction d'exercice) .....	340.000	+ 0	340.000
		Modification du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice", compte tenu de la nécessité de pouvoir engager des dépenses s'étalant sur plusieurs exercices budgétaires.			
21.1.33.015 (33.00)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme  Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.	1.645.513	- 2.419	1.643.094

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
21.1.33.015 (33.00)	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement .....	314.440	- 1.284	313.156
		Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
21.1.11.800 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger: indemnités .....	170	+ 1.269	1.439
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Inscription d'un crédit en vue de couvrir un excédent de dépenses intervenu dans le compte d'un comptable extraordinaire.			
21.1.12.640 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	0	+ 14.341	14.341
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Inscription d'un crédit en vue de régler une facture relative à l'exercice 2000 et parvenue au Ministère après la clôture de l'exercice.			
Nouveau total de la section 21.1 .....			4.998.561	+ 9.439	5.008.000
<u>Section 21.2</u>					
<u>Logement</u>					
21.2.12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers .....	3.400	+ 73.000	76.400
		- Majoration du crédit devant permettre le traitement d'arriérés accumulés en matière de dossiers d'aides de l'Etat, grâce à la conclusion:			
		1) d'un contrat de prêt de main d'oeuvre dans le cadre de travaux de réaménagement d'archives (2 personnes): 48.000 euros			
		2) d'un contrat d'auxiliaire en vue de faire réaliser des travaux de dactylographie: 25.000 euros			
		- Au détail, est ajoutée une position 9), nouvelle, libellée "9) Divers .....			
		73.000"			
21.2.11.630 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	0	+ 745	745
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Inscription d'un crédit permettant la liquidation de jetons de présence d'un membre de la commission des aides au logement.			
21.2.12.512 (11.12)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	0	+ 28	28
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000.			
		- Inscription d'un crédit permettant la liquidation d'une déclaration de frais de route à l'étranger.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
21.2.12.540 (12.12)	07.10	Frais de bureau .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation d'une facture concernant des frais d'impression.	0	+ 1.026	1.026
		Nouveau total de la section 21.2 .....	48.270.945	+ 74.799	48.345.744
		Nouveau total du département 21 .....	59.472.485	+ 77.121	59.549.606

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</u></b>					
<u>Section 22.0</u>					
<u>Travaux publics.- Dépenses générales</u>					
22.0.12.121 (12.30)	12.00	Friches industrielles: Cité des Sciences, frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Cf. les articles 22.0.12.250 et 52.0.74.250.	1.000.000	- 1.000.000	0
22.0.12.250 (12.00)	12.00	Friches industrielles: Cité des Sciences, frais d'exploitation courants; frais d'expertises et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Inscription d'un crédit dans l'intérêt de la prise en charge de frais d'exploitation courants incombant à l'Etat en attendant le vote du projet de loi relatif à la création d'un établissement public.	0	+ 500.000	500.000
Nouveau total de la section 22.0 .....			1.721.550	- 500.000	1.221.550
<u>Section 22.1</u>					
<u>Ponts et chaussées.- Dépenses générales</u>					
22.1.11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement (Sans distinction d'exercice) .....	199.742	- 804	198.938
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
22.1.11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	319.568	- 1.292	318.276
Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.					
22.1.12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications .....	440.000	+ 31.500	471.500
- Au détail, la position 2), libellée "2) Frais téléphoniques" est portée à (315.000 + 31.500 =) ..... 346.500"					
- Majoration du crédit suite à la hausse des tarifs d'abonnement de l'entreprise des postes et télécommunications.					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
22.1.11.630 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	0	+ 23.037	23.037
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant aux années 2000 et 2001 permettant de régulariser le paiement de primes d'astreinte ainsi que d'une indemnité en rapport avec le remplacement temporaire d'un fonctionnaire. - Au détail, - est ajoutée une position 3), nouvelle, libellée "3) Permanence à domicile ..... 21.426" - est ajoutée une position 9), nouvelle, libellée "9) Divers ..... 1.611"			
		Nouveau total de la section 22.1 .....	60.229.589	+ 52.441	60.282.030
		<u>Section 22.2</u>			
		<u>Ponts et chaussées.- Travaux propres</u>			
22.2.14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	0	+ 25.000	25.000
		- Article nouveau. - Inscription d'un crédit en vue du financement de certains travaux d'entretien du chenal navigable de la Moselle. - Détail: "1) Entretien du chenal ..... 5.000 2) Entretien et consolidation des berges ..... 7.000 3) Nivellement de terrains et plantations ..... 2.000 4) Entretien des ouvrages d'art ..... 10.000 5) Entretien de la signalisation fluviale ..... 1.000"			
		Nouveau total de la section 22.2 .....	17.027.000	+ 25.000	17.052.000
		Nouveau total du département 22 .....	107.866.439	- 422.559	107.443.880

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>23 - MINISTERE DES TRANSPORTS</u></b>					
<b><u>Section 23.1</u></b>					
<b><u>Circulation routière</u></b>					
23.1.12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....  - Majoration du crédit dans l'intérêt de la réduction des délais d'attente de convocation aux examens pratiques des candidats au permis de conduire. - Au détail, est ajoutée une position 2), nouvelle, libellée "2) Indemnités d'examineurs-auxiliaires 16.182"	7.256	+ 16.182	23.438
23.1.12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études (Crédit non limitatif) .....  Majoration du crédit en vue du financement du projet "Mobilité et sécurité sur la route" à lancer dans l'enseignement post-primaire d'ici la rentrée 2001/2002.	100	+ 8.225	8.325
23.1.12.500 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....  - Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001. - Crédit destiné à la régularisation des indemnités de trois examinateurs-auxiliaires pour les mois de novembre et décembre 2001.	0	+ 7.615	7.615
Nouveau total de la section 23.1 .....			3.838.881	+ 32.022	3.870.903
<b><u>Section 23.2</u></b>					
<b><u>Transports publics</u></b>					
23.2.31.020 (31.22)	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Adaptation du crédit en fonction de l'évolution probable des prix entre 2001 et 2002 et compte tenu du relèvement de la marge de gestion accordée à l'entreprise.	58.290.000	+ 1.400.000	59.690.000
Nouveau total de la section 23.2 .....			154.881.356	+ 1.400.000	156.281.356
<b><u>Section 23.3</u></b>					
<b><u>Transports ferroviaires</u></b>					
23.3.31.023	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dis-			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(31.22)		positions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	19.350.000	+ 1.800.000	21.150.000
		Adaptation du crédit en fonction de l'évolution probable des prix entre 2001 et 2002 et par la mise en compte des effets de l'accord salarial conclu au niveau de la fonction publique.			
23.3.93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif) .....	83.000.000	+ 1.700.000	84.700.000
		- Modification du libellé. Ancien libellé: "Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge des frais de réparation et d'entretien de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE".			
		- Adaptation du crédit en fonction de l'évolution probable des prix entre 2001 et 2002 et compte tenu du relèvement de la marge de gestion accordée à l'entreprise.			
		Nouveau total de la section 23.3 .....	222.364.431	+ 3.500.000	225.864.431
		<u>Section 23.5</u>			
		<u>Direction de l'aviation civile</u>			
23.5.11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	9.540	+ 7.665	17.205
		- Majoration du crédit pour tenir compte du relèvement des taux de certaines indemnités.			
		- Au détail, la position 4), libellée "4) Examens théoriques des pilotes" est portée à (5.250 + 3.750 =) ..... 9.000 et la position 5), libellée "5) Examens pratiques des pilotes" (2.100 + 1.500 =) ..... 3.600 est ajoutée une position 6), nouvelle, libellée "6) Commission consultative aéroportuaire ..... 1.300" est ajoutée une position 7), nouvelle, libellée "7) Comité national de sûreté de l'aviation civile ..... 1.115"			
23.5.12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers .....	4.000	+ 5.135	9.135
		- Majoration du crédit pour tenir compte du relèvement des taux d'indemnités et de l'institution de nouvelles commissions.			
		- Au détail, la position 4), libellée "4) Examens théoriques des pilotes" est portée à (2.200 + 1.800 =) ..... 4.000 la position 5), libellée			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		"5) Examens pratiques des pilotes" est portée à (1.080 + 920 =) ..... 2.000 est ajoutée une position 6), nouvelle, libellée "6) Commission consultative aéroportuaire 1.300" est ajoutée une position 7), nouvelle, libellée "7) Comité national de sûreté de l'avia- tion civile ..... 1.115"			
23.5.12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Majoration du crédit pour tenir compte de l'ac- croissement des frais de surveillance.	500.000	+ 50.000	550.000
23.5.12.302 (12.30)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assu- mées par la société de contrôle technique et opération- nel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif) .....  Inscription d'un crédit de base permettant la prise en charge des frais de contrôle et d'inspections du secteur aéronautique ainsi que des frais d'assis- tance à la Direction de l'aviation civile compre- nant entre autres la gestion du registre national d'immatriculation des aéronefs comme la supervision et la gestion du régime des licences du personnel navigant.	0	+ 25.000	25.000
Nouveau total de la section 23.5 .....			6.866.422	+ 87.800	6.954.222
<u>Section 23.6</u>					
<u>Aéroport de Luxembourg</u>					
23.6.12.170 (12.30)	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipe- ments spéciaux .....  Modification du libellé. Ancien libellé: "Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux et de produits spéciaux".	31.000	+ 0	31.000
23.6.14.031 (14.10)	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu (Crédit non limitatif) .....  Modification du libellé. Ancien libellé: "Acquisition de produits antineige et de produits spéciaux".	300.000	+ 0	300.000
Nouveau total de la section 23.6 .....			13.794.490	+ 0	13.794.490
<u>Section 23.8</u>					
<u>Commissariat aux affaires maritimes</u>					
23.8.12.040	12.34	Frais de bureau .....	22.680	- 1.735	20.945

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(12.12)		- Transfert à l'article 53.8.74.010. - Au détail, la position 1), libellée "1) Articles et matériel de bureau" est supprimée.			
23.8.12.100 (12.11)	12.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	113.300	+ 6.445	119.745
		- Majoration du crédit pour tenir compte de l'avant au contrat de location en vigueur. - Au détail, la position 1), libellée "1) Loyers" est portée à (94.890 + 4.647 =) ..... 99.537 et la position 2), libellée "2) Charges locatives accessoires" est portée à (18.410 + 1.798 =) ..... 20.208			
		Nouveau total de la section 23.8 .....	1.008.927	+ 4.710	1.013.637
		Nouveau total du département 23 .....	405.831.660	+ 5.024.532	410.856.192

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>24 - MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE</u></b>			
		<u>Section 24.0</u>			
		<u>Promotion féminine</u>			
24.0.12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études (Sans distinction d'exercice) .....	175.211	+ 24.789	200.000
		Majoration du crédit dans l'intérêt de la réalisation, en collaboration avec le centre d'études de pauvreté et de politiques socio-économiques, de l'étude intitulée "L'individualisation en matière de sécurité sociale et de fiscalité".			
24.0.33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes .....	4.836.122	+ 317.120	5.153.242
		- Inscription d'un crédit permettant le paiement des éléments rétroactifs tels que prévus dans le protocole d'accord conclu le 9 novembre 2001 dans le secteur conventionné.			
		- Adaptation du crédit en fonction de la nouvelle hypothèse en matière d'évolution des prix.			
24.0.33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg .....	190.000	+ 7.108	197.108
		Inscription d'un crédit permettant le paiement des éléments rétroactifs tels que prévus dans le protocole d'accord conclu le 9 novembre 2001 dans le secteur conventionné.			
		Nouveau total de la section 24.0 .....	6.235.029	+ 349.017	6.584.046
		Nouveau total du département 24 .....	6.235.029	+ 349.017	6.584.046

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<u>30 - MINISTERE D'ETAT</u>					
<u>Section 30.4</u>					
<u>Gouvernement</u>					
30.4.74.042 (74.22)	01.10	Conseil national de la résistance: acquisition d'équipements spéciaux .....	0	+ 4.516	4.516
		Crédit nouveau dans l'intérêt de l'acquisition d'un lecteur reproducteur pour micro-fiches.			
30.4.74.300 (74.22)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	0	+ 1.400.000	1.400.000
		Transfert d'une partie du crédit à partir de l'article 00.4.12.352.			
Nouveau total de la section 30.4 .....			252.500	+ 1.404.516	1.657.016
<u>Section 30.5</u>					
<u>Conseil économique et social</u>					
30.5.74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau .....	2.500	+ 1.370	3.870
		Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition d'une connexion réseau pour le photocopieur acquis en 2001.			
Nouveau total de la section 30.5 .....			3.500	+ 1.370	4.870
<u>Section 30.6</u>					
<u>Centre de communications du Gouvernement</u>					
30.6.74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations .....	400.000	+ 106.000	506.000
		- Majoration du crédit dans l'intérêt			
		a) de l'acquisition d'un nouveau sous-central téléphonique suite au déménagement de l'Institut national d'administration publique (INAP) et de la cellule e-Luxembourg .....			51.000
		b) du remplacement de la connexion té-			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		téléphonique au réseau de l'OTAN dont les adaptations spécifiques sont plus coûteuses que prévu ..... 55.000 Total: 106.000			
		- Au détail, la position 1), libellée "1) Installations téléphoniques" est portée à (344.027 + 106.000 =) ..... 450.027			
		Nouveau total de la section 30.6 .....	795.333	+ 106.000	901.333
		<u>Section 30.7</u>			
		<u>Cultes</u>			
30.7.52.000 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire au culte israélite pour l'aména- gement d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à la synagogue de Luxembourg ..... Crédit dans l'intérêt de la sécurisation de l'accès de la synagogue de Luxembourg.	0	+ 50.500	50.500
		Nouveau total de la section 30.7 .....	0	+ 50.500	50.500
		Nouveau total du département 30 .....	5.562.551	+ 1.562.386	7.124.937

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION ET DE LA DEFENSE</u></b>			
		<u>Section 31.5</u>			
		<u>Direction de la défense</u>			
31.5.93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Voir le commentaire des articles 01.6.12.070 et 31.6.74.050.	2.500.000	- 1.000.000	1.500.000
		Nouveau total de la section 31.5 .....	3.999.860	- 1.000.000	2.999.860
		<u>Section 31.6</u>			
		<u>Défense nationale</u>			
31.6.72.000 (72.30)	02.10	Construction et aménagement d'un bâtiment en vue d'abri- ter un simulateur de tir .....	0	+ 375.000	375.000
		Réinscription de la partie du crédit prévue au bud- get 2001 pour la réalisation du bâtiment abritant le simulateur de tir.			
31.6.74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	0	+ 52.000	52.000
		Inscription d'un crédit permettant la poursuite de la réalisation du système informatique pour la ges- tion du personnel et du matériel de l'armée.			
31.6.74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	0	+ 698.000	698.000
		Cf commentaire de l'article 31.6.74.050.			
31.6.74.250 (74.22)	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée .....	0	+ 140.000	140.000
		- Inscription d'un crédit pour l'acquisition de mo- bilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée. - Voir l'article 64.8.38.043 du budget des recet- tes.			
31.6.74.500 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	0	+ 151.200	151.200
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001. - Inscription d'un crédit devant permettre le rè- glement de deux dépenses engagées en 2001, (ac- quisition de 3 remorques et d'un véhicule uti- litaire frigorifique), mais dont la livraison risque d'être postérieure à la clôture de l'ex-			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		ercice.			
31.6.74.800 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel .....	0	+ 54.031	54.031
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit devant permettre le paiement d'une commande effectuée en 2000 ayant fait l'objet d'un refus de visa de la part de la Cour des Comptes.			
		Nouveau total de la section 31.6 .....	1.864.898	+ 1.470.231	3.335.129
		<u>Section 31.7</u>			
		<u>Coopération au développement et action humanitaire</u>			
31.7.74.250 (74.22)	01.53	Mission de coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar: acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	0	+ 4.573	4.573
		- Transfert de l'article 01.7.93.000. - Inscription d'un crédit en vue de l'acquisition d'un véhicule, de mobilier de bureau ainsi que d'autres équipements pour le bureau de la coopération ouvert à Dakar.			
		Nouveau total de la section 31.7 .....	0	+ 4.573	4.573
		Nouveau total du département 31 .....	7.052.153	+ 474.804	7.526.957

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</u>			
		<u>Section 33.4</u>			
		<u>Institut d'études éducatives et sociales</u>			
33.4.74.050 (74.22)	04.44	Acquisition d'équipements informatiques .....  Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acqui- sition de matériel informatique dans le cadre de pro- jets pédagogiques.	1.000	+ 39.000	40.000
33.4.74.060 (74.40)	04.44	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....  Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acqui- sition de logiciels dans le cadre de projets pédago- giques.	1.000	+ 24.000	25.000
		Nouveau total de la section 33.4 .....	30.000	+ 63.000	93.000
		Nouveau total du département 32 .....	14.324.615	+ 63.000	14.387.615

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>34 - MINISTERE DES FINANCES</u></b>					
<u>Section 34.0</u>					
<u>Dépenses générales</u>					
34.0.61.030 (61.42)	11.70	Commission de surveillance du secteur financier: dotation (Crédit non limitatif) .....	1.000.000	- 1.000.000	0
Transfert de crédit vers l'article nouveau 35.0.61.030.					
34.0.84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	800.000	+ 1.700.000	2.500.000
Majoration du crédit suite à une nouvelle évaluation du coût budgétaire de l'adhésion du Luxembourg à la Banque asiatique de développement.					
34.0.84.237 (00.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	6.500.000	+ 5.200.000	11.700.000
Majoration du crédit suite à une nouvelle évaluation du coût budgétaire de l'adhésion du Luxembourg à la Banque asiatique de développement.					
Nouveau total de la section 34.0 .....			12.178.700	+ 5.900.000	18.078.700
<u>Section 34.2</u>					
<u>Enregistrement et domaines</u>					
34.2.74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau .....	11.200	+ 30.000	41.200
Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition de mobilier de bureau dans le cadre de la réorganisation du registre de commerce et des sociétés.					
Nouveau total de la section 34.2 .....			90.550	+ 30.000	120.550
<u>Section 34.3</u>					
<u>Douanes et accises</u>					
34.3.74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	126.000	+ 60.200	186.200
- Voir article 04.3.12.020. - Acquisition de 2 véhicules de service pour le					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		transport de 2 chiens dépisteurs d'explosifs, ainsi que de 2 voitures de service pour les contrôles de sécurité à l'intérieur de l'enceinte de l'aéroport.			
34.3.74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....  - Voir article 04.3.12.020. - Acquisition de 34 radio-postes portatifs et de 6 radios-postes fixes afin de garantir la sécurité à l'intérieur de l'enceinte de l'aéroport. - Au détail, il est introduit une position 9) libellée "9) Divers ..... 40.980"	27.000	+ 40.980	67.980
34.3.74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux .....  - Voir article 04.3.12.020. - Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition de 11 groupes électrogènes.	90.000	+ 13.000	103.000
34.3.74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques .....  - Voir article 04.3.12.020. - Acquisition de 20 ordinateurs portables avec carte GSM et imprimante dans l'intérêt de la sécurité à l'aéroport.	100.000	+ 76.800	176.800
34.3.74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues .....  Majoration du crédit pour tenir compte de l'adaptation du prix d'acquisition d'un système de détection de drogues.	100.000	+ 6.400	106.400
Nouveau total de la section 34.3 .....			786.750	+ 197.380	984.130
Nouveau total du département 34 .....			13.367.145	+ 6.127.380	19.494.525

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>35 - MINISTERE DES FINANCES:</u></b> <b><u>TRESOR ET BUDGET</u></b>			
		<u>Section 35.0</u> <u>Dépenses générales</u>			
35.0.61.030 (61.42)	11.70	Commission de surveillance du secteur financier: dota- tion. (Crédit non limitatif) .....	0	+ 1.000.000	1.000.000
		Transfert de crédit à partir de l'article 34.0.61.030.			
		Nouveau total de la section 35.0 .....	13.050.100	+ 1.000.000	14.050.100
		<u>Section 35.9</u> <u>Provision globale pour amendements</u>			
35.9.01.000 (01.00)	13.90	Provision globale pour amendements / Dépenses imprévues	8.000.000	- 8.000.000	0
		Nouveau total de la section 35.9 .....	8.000.000	- 8.000.000	0
		Nouveau total du département 35 .....	21.517.800	- 7.000.000	14.517.800

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>37 - MINISTERE DE LA JUSTICE</u></b>			
		<u>Section 37.2</u>			
		<u>Etablissements pénitentiaires</u>			
37.2.74.540 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	223.105	+ 17.000	240.105
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001.			
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de la remise en état de la cuisine du Centre pénitentiaire de Luxembourg.			
		Nouveau total de la section 37.2 .....	1.272.905	+ 17.000	1.289.905
		<u>Section 37.3</u>			
		<u>Juridictions administratives</u>			
37.3.74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	0	+ 1.800	1.800
		Crédit nouveau dans l'intérêt de l'acquisition de 2 télécopieurs au vu de l'augmentation imprévisible du nombre des affaires.			
		Nouveau total de la section 37.3 .....	0	+ 1.800	1.800
		Nouveau total du département 37 .....	1.822.905	+ 18.800	1.841.705

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</u></b>			
		<u>Section 38.6</u>			
		<u>Service central des imprimés</u>			
38.6.74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau .....	122.130	+ 8.000	130.130
		- Majoration du crédit devant permettre le rempla- cement d'un photocopieur tombant régulièrement en panne pour les besoins du Ministère de l'En- vironnement.			
		- Au détail, la position 2), libellée "2) Photocopieurs et duplicateurs" est portée à (114.630 + 8.000 =) ..... 122.630			
		Nouveau total de la section 38.6 .....	204.032	+ 8.000	212.032
		Nouveau total du département 38 .....	10.432.001	+ 8.000	10.440.001

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR</u></b>					
<b><u>Section 39.5</u></b>					
<b><u>Police grand-ducale</u></b>					
39.5.74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux (Sans distinction d'exercice) .....	357.725	+ 25.000	382.725
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit permettant l'acquisition d'une caméra vidéo spéciale pour l'intervention dans un milieu contaminé dans le cadre des mesures de sécurité décidées par le Gouvernement.</li> <li>- Changement du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".</li> </ul>					
39.5.74.500 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	250.000	+ 300.000	550.000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001.</li> <li>- Majoration du crédit devant permettre le règlement de l'acquisition de 6 voitures blindées, suite au risque accru d'attentats terroristes.</li> </ul>					
Nouveau total de la section 39.5 .....			7.698.671	+ 325.000	8.023.671
<b><u>Section 39.6</u></b>					
<b><u>Protection civile-Incendie</u></b>					
39.6.74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs (Sans distinction d'exercice) .....	1.311.351	+ 675.000	1.986.351
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit permettant l'acquisition de 2 ambulances spéciales pour le transport de personnes contaminées (+ 425.000 euros) et de 2 unités de transport servant à mettre en "quarantaine" une personne suspectée de porter un agent biologique contagieux (+ 250.000 euros) dans le cadre des mesures de sécurité décidées par le Gouvernement.</li> <li>- Au détail, la position 4), libellée "4) Véhicules de secours et d'intervention" est portée à (1.311.351 + 675.000 =) ..... 1.986.351</li> </ul>					
39.6.74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux (Sans distinction d'exercice) .....	180.013	+ 475.500	655.513
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit permettant l'acquisition de divers équipements spéciaux dans le cadre des mesures de sécurité décidées par le Gouvernement.</li> <li>- Changement du libellé par l'ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".</li> </ul>					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 39.6 .....	2.234.665	+ 1.150.500	3.385.165
		<u>Section 39.7</u>			
		<u>Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)</u>			
39.7.74.510 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau .....	0	+ 1.974	1.974
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation d'une facture entrée après la clôture de l'exercice.			
39.7.74.550 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	0	+ 21.015	21.015
		- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2000. - Inscription d'un crédit permettant la liquidation de factures restées en souffrance.			
		Nouveau total de la section 39.7 .....	287.079	+ 22.989	310.068
		<u>Section 39.9</u>			
		<u>Service pour la gestion globale de l'eau</u>			
39.9.52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin .....	12.395	- 5.400	6.995
		- Transfert 5.400 euros à destination de l'article 09.9.33.000. - Réévaluation du crédit suite à une réduction du nombre de demandes.			
39.9.63.001 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	2.000.000	- 172.450	1.827.550
		- Transfert de 1.000 euros à destination de l'article 09.9.12.040, de 50.000 euros à destination de l'article 39.9.74.000, de 9.000 euros à destination de l'article 39.9.74.010, de 47.950 euros à destination de l'article 39.9.74.040 et de 64.500 euros à destination de l'article 39.9.74.530. - Réévaluation du crédit suite à une réduction du nombre des engagements prévus.			
39.9.74.000 (74.10)	07.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	25.700	+ 313.000	338.700
		- Transfert de 50.000 euros de l'article 39.9.63.001. - Majoration du crédit permettant le remplacement des divers véhicules suivants, suite au regroupement d'une partie des Services techniques du Mi-			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		ministère de l'Agriculture ainsi que du service hydrogéologique de l'Administration des Ponts et Chaussées dans le Service pour la gestion de l'eau: a) 1 voiture de service ..... 26.000 b) 2 camionnettes (40.700 + 23.550 =) .. 64.250 c) 1 tracteur-débardeur ..... 98.800 d) 1 camion ..... 123.950 ----- Total ..... 313.000 - Au détail, - la position 1), libellée "1) Voitures" est portée à (19.000 + 26.000 =) ..... 45.000 - est ajoutée une position 2), nouvelle, libellée "2) Camionnettes ..... 64.250" - la position 3), libellée "3) Machines, engins de chantier et tracteurs" est portée à (6.700 + 222.750 =) ..... 229.450			
39.9.74.010 (74.22)	07.40	Acquisition de machines de bureau ..... - Transfert de 9.000 euros de l'article 39.9.63.001. - Inscription d'un crédit permettant l'acquisition d'une photocopieuse et de diverses machines de bureau suite au déménagement du Service de la gestion de l'eau dans de nouveaux locaux. - Au détail, - est ajoutée une position 2), nouvelle, libellée "2) Photocopieurs ..... 4.000" - est ajoutée une position 9), nouvelle, libellée "9) Divers ..... 5.000"	0	+ 9.000	9.000
39.9.74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux ..... - Transfert de 47.950 euros de l'article 39.9.63.001. - Majoration du crédit permettant l'acquisition de divers appareils, suite au regroupement du service hydrogéologique de l'Administration des Ponts et Chaussées dans le Service pour la gestion de l'eau. - Au détail, - la position 1), libellée "1) Hydrogéologie" est portée à (28.200 + 32.000 =) ..... 60.200 - est ajoutée une position 9), nouvelle, libellée "9) Divers ..... 15.950"	68.000	+ 47.950	115.950
39.9.74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques - premier investissement ..... - Transfert de 5.000 euros à destination de l'article 09.9.12.070. - Au détail, la position 1), libellée "1) Ordinateurs de bureau" est ramenée à (64.500 - 5.000 =) ..... 59.500	116.710	- 5.000	111.710
39.9.74.530	07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	0	+ 174.500	174.500

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
(74.22)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restant d'exercices antérieurs se rapportant à l'exercice 2001.</li> <li>- Transfert de 64.500 euros de l'article 39.9.63.001.</li> <li>- a) Inscription d'un crédit permettant le remplacement en 2001 d'un appareil de chromatographie ionique suite à une panne survenue au détecteur UV (64.500 euros).</li> <li>b) Inscription d'un crédit permettant l'acquisition de divers matériel de laboratoire dans le cadre des mesures anti-terrorisme décidées par le Gouvernement (110.000 euros).</li> </ul>			
		Nouveau total de la section 39.9 .....	53.888.864	+ 361.600	54.250.464
		Nouveau total du département 39 .....	82.193.071	+ 1.860.089	84.053.160

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS</u></b>					
<u>Section 40.0</u>					
<u>Dépenses générales</u>					
40.0.74.050 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	225.810	- 225.810	0
Transfert de 225.810 euros à destination de l'article 40.0.74.300.					
40.0.74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	0	+ 225.810	225.810
- Modification du libellé. Ancien libellé: "Acquisition d'équipements spéciaux".					
- Transfert de 225.810 euros en provenance de l'article 40.0.74.050.					
Nouveau total de la section 40.0 .....			225.810	+ 0	225.810
Nouveau total du département 40 .....			13.833.108	+ 0	13.833.108

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b>44 - MINISTERE DE LA SANTE</b>			
		<u>Section 44.1</u>			
		<u>Direction de la santé</u>			
44.1.74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs (Sans distinction d'exercice) .....	38.000	+ 19.000	57.000
		- Majoration du crédit afin de permettre le remplacement de la voiture de service accidentée de la direction de la Santé. - Il est ajouté un détail 1) nouveau, libellé "1) Secrétariat général ..... 19.000"			
44.1.74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils (Sans distinction d'exercice) .....	125.322	+ 170.475	295.797
		- Majoration du crédit en vue de a) permettre l'acquisition d'un système de détection automatique de radioactivité dans l'eau potable en provenance du barrage d'Esch-sur-Sûre ... 129.697 b) permettre l'acquisition de divers appareils pour le Service Orthoptique et Pléoptique ..... 40.778 ----- +170.475  - Au détail, la position 1), libellée "1) Division de la Radioprotection" est portée à (86.900 + 129.697 =) ..... 216.597 et la position 4), libellée "4) Service Orthoptique et Pléoptique" est portée à (24.783 + 40.778 =) ..... 65.561			
44.1.74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	45.710	+ 124.000	169.710
		- Majoration du crédit: transfert en provenance de l'article 14.1.12.312 en vue de permettre l'acquisition de divers équipements informatiques pour les besoins du projet pilote de mammographie digitale. - Au détail, la position 5), libellée "5) Service des Statistiques Sanitaires" est portée à (10.000 + 124.000 =) ..... 134.000			
		Nouveau total de la section 44.1 .....	484.878	+ 313.475	798.353

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>Section 44.2</u>			
		<u>Laboratoire nationale de santé</u>			
44.2.74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	600.000	+ 6.250	606.250
		Majoration du crédit conformément à la décision du Conseil de Gouvernement relative aux mesures de sé- curité.			
		Nouveau total de la section 44.2 .....	695.587	+ 6.250	701.837
		Nouveau total du département 44 .....	48.025.132	+ 319.725	48.344.857

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</u></b>			
		<b><u>Section 45.0</u></b>			
		<b><u>Protection de l'environnement</u></b>			
45.0.81.030 (81.40)	07.34	Participation dans le capital de la société anonyme ayant pour objet la gestion des déchets non ménagers et assimilés; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Crédit à supprimer suite à la régularisation des dépenses par voie de dépassement du crédit à charge de l'exercice 2001.	100	- 100	0
		Nouveau total de la section 45.0 .....	4.497.150	- 100	4.497.050
		<b><u>Section 45.1</u></b>			
		<b><u>Administration de l'environnement</u></b>			
45.1.74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	19.000	+ 3.500	22.500
		Majoration du crédit dans l'intérêt de l'équipement des voitures de service de kits téléphoniques mains-libres.			
		Nouveau total de la section 45.1 .....	2.991.800	+ 3.500	2.995.300
		Nouveau total du département 45 .....	8.479.070	+ 3.400	8.482.470

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</u>			
		<u>Section 49.5</u>			
		<u>Administration des services vétérinaires</u>			
49.5.74.022 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.000	+ 2.355	4.355
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acqui- sition et de l'installation de kits main-libre pour les téléphones portables des inspecteurs de vian- de. - Au détail, il est ajouté une position 9), libellée "9) Divers ..... 2.355"			
49.5.74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	0	+ 18.659	18.659
		Crédit dans l'intérêt de l'acquisition d'un système de levée et d'archivage de températures pour en- ceintes climatiques, frigorifique et étuves.			
		Nouveau total de la section 49.5 .....	197.035	+ 21.014	218.049
		Nouveau total du département 49 .....	25.690.575	+ 21.014	25.711.589

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<b><u>51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</u></b>			
		<u>Section 51.0</u>			
		<u>Classes moyennes</u>			
51.0.31.030 (31.12)	11.50	Bonification d'intérêts à allouer en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Inscription d'un crédit permettant le versement de la 2e tranche d'une aide étatique en faveur d'un projet de modernisation hôtelier.	0	+ 183.442	183.442
		Nouveau total de la section 51.0 .....	6.477.476	+ 183.442	6.660.918
		Nouveau total du département 51 .....	49.341.709	+ 183.442	49.525.151

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>52 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</u></b>					
<u>Section 52.0</u>					
<u>Travaux publics.- Dépenses générales</u>					
52.0.74.250 (74.00)	12.00	Friches industrielles: Cité des Sciences, frais d'acquisition de biens durables et de biens incorporels spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..  Inscription d'un crédit dans l'intérêt de la prise en charge de frais d'acquisition de biens durables incombant à l'Etat, en attendant le vote du projet de loi relatif à la création d'un établissement public.	0	+ 250.000	250.000
Nouveau total de la section 52.0 .....			19.700	+ 250.000	269.700
<u>Section 52.1</u>					
<u>Ponts et chaussées</u>					
52.1.73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....	7.000.000	- 1.000.000	6.000.000
- Adaptation du crédit suite à un réaménagement de l'échéancier des travaux. - Au détail, la position 3), libellée "3) Division des Ouvrages d'Art" est ramenée à (4.017.000 - 1.000.000 =) ..... 3.017.000					
52.1.73.020 (73.11)	12.32	Moselle canalisée et port de Mertert: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....	1.000.000	+ 270.000	1.270.000
- Majoration du crédit dans l'intérêt du dragage de la darse du port. - Modification du libellé. Ancien libellé: "Port de Mertert: travaux de construction et de réfection". - Au détail est ajouté une position 10), nouvelle, libellée "10) "Dragage de la darse du port .... 270.000"					
52.1.73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	0	+ 100.000	100.000
		- Article nouveau. - Etudes et travaux préliminaires en vue de la mise en service de l'écluse à nacelles au barrage de Schengen/Apach.			
52.1.74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux (Sans distinction d'exercice) .....	1.765.000	+ 41.000	1.806.000
		- Crédit supplémentaire dans l'intérêt de la mise à niveau de machines et engins divers en matière de sécurité. - Au détail, la position 4), libellée "4) Machines et engins divers" est portée à (623.086 + 41.000 =) ..... 664.086			
52.1.74.043 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art. (Sans distinction d'exercice) .....	475.000	+ 85.000	560.000
		Adaptation du crédit aux besoins réels prévisibles suite à une refixation de l'échéancier du programme des acquisitions.			
		Nouveau total de la section 52.1 .....	69.287.128	- 504.000	68.783.128
		<u>Section 52.3</u>			
		<u>Bâtiments publics</u>			
52.3.74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	300.000	+ 250.000	550.000
		Majoration du crédit suite au rééchelonnement du processus d'acquisition du logiciel "entretien préventif".			
		Nouveau total de la section 52.3 .....	28.880.950	+ 250.000	29.130.950
		<u>Section 52.4</u>			
		<u>Bâtiments publics.- Compétences communes</u>			
52.4.72.010 (72.10)	01.10 01.34 08.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	2.192.000	+ 1.500.000	3.692.000
		- Crédit supplémentaire dans l'intérêt de travaux de modernisation à exécuter au Château de Berg et au Palais Grand-Ducal. - Au détail.			

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		la position 1). libellée "1) Château de Berg" est portée à (622.500 + 1.200.000 =) ..... 1.822.500"			
		- Crédit supplémentaire dans l'intérêt de travaux de transformation et de réfection au Service des Médias.			
		- Au détail, la position 11). libellée "11) Service des Médias, 21 rue Large" est portée à (100.000 + 300.000 =) ..... 400.000"			
52.4.72.011 (72.10)	01.42 02.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la coopération et de la défense. (Sans distinction d'exercice) .....	1.270.000	+ 90.000	1.360.000
		- Crédit supplémentaire dans l'intérêt de travaux de transformation et de réfection à l'ambassade du Luxembourg à Paris.			
		- Au détail, la position 12). libellée "12) Ambassade à Paris (Chancellerie)" est portée à (150.000 + 90.000 =) ..... 240.000"			
52.4.72.016 (72.10)	03.10 03.30	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice) .....	812.000	+ 273.000	1.085.000
		- Crédit supplémentaire dans l'intérêt de travaux de transformation et de réfection au centre Pé- nitentiaire à Schrassig.			
		- Au détail, la position 4). libellée "4) Centre pénitentiaire à Schrassig" est portée à (350.000 + 273.000 =) ..... 623.000"			
52.4.72.021 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse. (Sans distinction d'exercice) .....	2.307.500	+ 495.800	2.803.300
		- Majoration du crédit dans l'intérêt de la rénova- tion de 2 immeubles en vue de la création d'une maison pour jeunes et d'un service de psycholo- gie.			
		- Au détail, la position 1). libellée "1) Centre pour enfants" est portée à (107.000 + 495.800 =) ..... 602.800			
52.4.74.084 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice) .....	625.000	+ 248.000	873.000

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
52.4.74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition de mobilier de bureau pour l'administration des contributions à Esch/Alzette.</li> <li>- Au détail, est ajouté une position 9), nouvelle, libellée "9) Administration des contributions Esch/Alzette ..... 248.000"</li> </ul> Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse. (Sans distinction d'exercice) .....	315.500	+ 62.000	377.500
52.4.74.094 (74.22)	06.42 06.43	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition de mobilier pour les maisons d'enfants de l'Etat.</li> <li>- Au détail, est ajouté une position 1), nouvelle, libellée "1) Centre pour enfants ..... 62.000"</li> </ul> Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) .....	195.000	+ 29.800	224.800
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majoration du crédit dans l'intérêt de l'acquisition de mobilier de bureau dans le cadre de la mise en place du projet "Club Emploi".</li> <li>- Au détail, la position 1), libellée "1) Administration de l'Emploi à Luxembourg" est portée à (26.000 + 29.800 =) ..... 55.800"</li> </ul>			
		Nouveau total de la section 52.4 .....	30.712.900	+ 2.698.600	33.411.500
		Nouveau total du département 52 .....	345.650.678	+ 2.694.600	348.345.278

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b><u>53 - MINISTERE DES TRANSPORTS</u></b>					
<u>Section 53.1</u>					
<u>Circulation routière</u>					
53.1.74.050 (74.22)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire .....	402.710	+ 21.290	424.000
Adaptation du crédit suite à la réestimation des dépenses incombantes à la SNCT dans le cadre de la gestion des permis de conduire.					
53.1.81.030 (81.40)	12.10	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. de certification et d'homologation. (Crédit non limitatif) .....	0	+ 301.250	301.250
Tant la reprise par la SNCT d'activités administratives en matière de permis de conduire que le besoin de reloger la SN de certification et d'homologation (SNCH) nécessitent la création de nouveaux locaux administratifs et techniques à Sandweiler. En fixant les apports au prorata de la répartition actuelle des parts entre les associés de la SNCT, la part de l'Etat s'élève à 301.250 EUR, soit 12,05%.					
Nouveau total de la section 53.1 .....			402.710	+ 322.540	725.250
<u>Section 53.2</u>					
<u>Transports publics</u>					
53.2.51.010 (51.20)	12.10	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.443.500	+ 1.213.210	2.656.710
Majoration du crédit en vue de l'acquisition de matériel de perception tarifaire électronique suite au démarrage retardé du projet.					
Nouveau total de la section 53.2 .....			2.068.500	+ 1.213.210	3.281.710
<u>Section 53.7</u>					
<u>Garage du gouvernement</u>					
53.7.74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs (Crédit non limitatif) .....	168.000	+ 82.000	250.000
Adaptation du crédit en fonction du nouveau programme d'acquisition de voitures automobiles.					

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		Nouveau total de la section 53.7 .....	168.000	+ 82.000	250.000
		<u>Section 53.8</u>			
		<u>Commissariat aux affaires maritimes</u>			
53.8.74.010 (74.22)	12.34	Acquisition de machines de bureau .....	0	+ 1.735	1.735
		Transfert du crédit inscrit au détail "1) Articles et matériel de bureau" de l'article 23.8.12.040.			
		Nouveau total de la section 53.8 .....	0	+ 1.735	1.735
		Nouveau total du département 53 .....	68.484.930	+ 1.619.485	70.104.415

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
<b>BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR ORDRE</b>					
<b>CHAPITRE V</b>					
<u>Recettes pour ordre</u>					
49 (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants .....	0	+ 100	100
Article nouveau permettant la budgétisation des sommes confisquées encaissées par l'Etat pour être transmises au Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants					
50 (00.00)	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	0	+ 3.700	3.700
Article nouveau permettant la budgétisation des sommes encaissées en matière de mise à disposition de normes aux entreprises luxembourgeoises.					
51 (10.00)	13.90	Remboursement par les services de santé au travail (SNST) des indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat: intérêts de retard .....	0	+ 3.439.383	3.439.383
- Article nouveau. - Aux termes de la loi du 13 novembre 2001 au sujet des services de santé au travail, le personnel en service aura le statut d'employé de l'Etat, d'où la nécessité d'avancer par l'APE les rémunérations afférentes qui seront remboursées au trésor par le S.N.S.T.					
Nouveau total des recettes pour ordre .....			2.979.147.519	+ 3.443.183	2.982.590.702

Article	Code fonct.	LIBELLE	2002 Projet de budget	+ ou -	2002 Projet de budget amendé
		<u>CHAPITRE VI</u>			
		<u>Dépenses pour ordre</u>			
		<u>(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)</u>			
49 (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants .....	0	+ 100	100
		Article nouveau permettant la budgétisation des sommes confisquées encaissées par l'Etat pour être transmises au Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants			
50 (00.00)	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	0	+ 3.700	3.700
		Article nouveau permettant la budgétisation des sommes transmises aux organismes de normalisation trouvant leur origine dans la mise à disposition de normes aux entreprises luxembourgeoises.			
51 (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	0	+ 3.439.383	3.439.383
		- Article nouveau. - Voir l'article correspondant 51 des recettes pour ordre.			
		Nouveau total des dépenses pour ordre .....	2.979.147.519	+ 3.443.183	2.982.590.702

